

LYS ROUGE

ISSN 0250 - 4428

Février - mars - avril 1986

N°29 - 20 F

REVUE TRIMESTRIELLE D'ETUDE ET DE DEBAT DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

LE COMTE ET LA COMTESSE DE PARIS : DES GRANDS-PARENTS - GATEAUX !

SOMMAIRE

- Reportage photo sur la communion de Robert d'Orléans (Patrice Le Roué)
- Louis XVI et la démocratie (polémiques) p. 4
- La monarchie dans «Le Monde» (livre de presse) p. 7
- «Le double langage de la NAR» (réponse à une attaque de «Légiste») p. 8
- Le fils aîné du comte de Paris parle... (livre de presse) p. 10
- Quand la NAR inventait la «nouvelle citoyenneté» p. 11
- Fac-similé : «Le Lys de France» (1913) p. 17
- Le comte de Paris descendant de Mahomet ? p. 28
- Le royalisme des années 50 : Jean Mondétour p. 29
- Louis XVII p. 33
- Le royalisme à la Libération : Pierre d'André p. 34
- Précisions : Recherches et confusion historiques p. 37
- Sur un Tsar canonisé (Marco Markovic) p. 38
- Politique et religion (Paul Chassard) p. 40



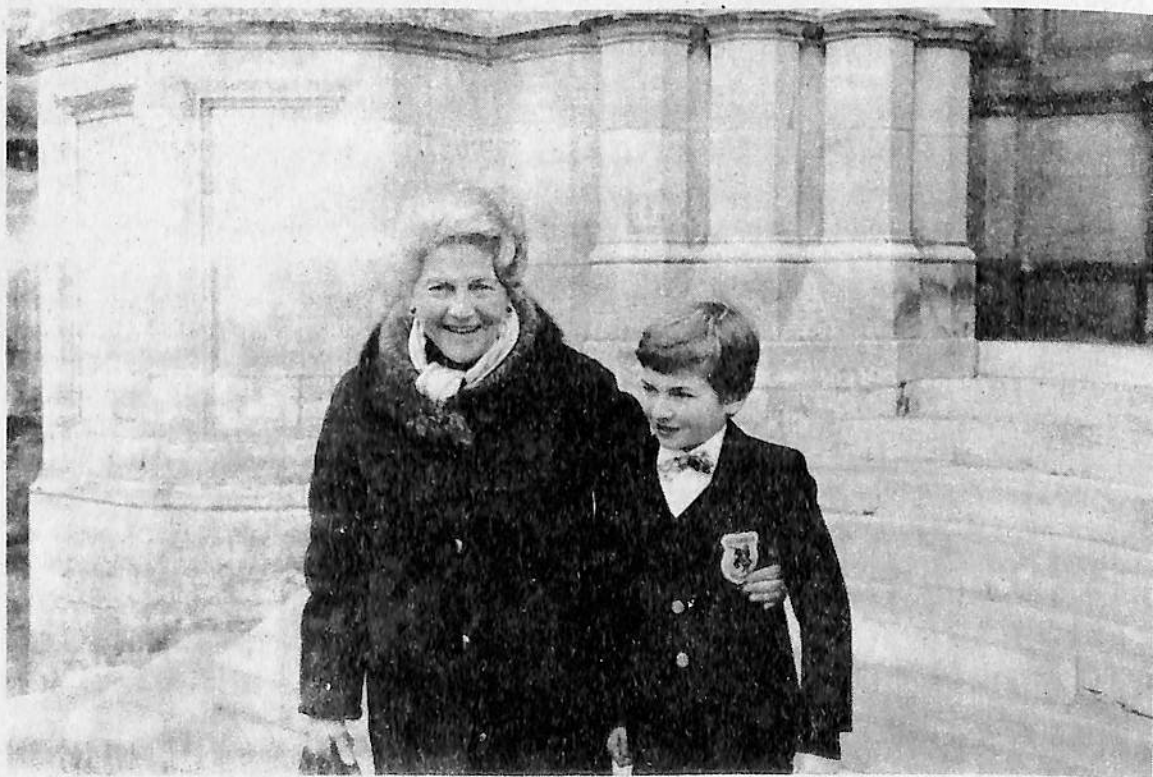
Le 14 décembre 1985, Robert d'Orléans, dix ans, fils de Thibaut et Marion d'Orléans, faisait sa première communion en la Chapelle royale de Dreux.

En couverture, sur la photo du haut, on reconnaît, Robert et les enfants de la princesse Chantal au premier rang. Derrière eux : Marion, le comte et la comtesse de Paris, la princesse Chantal, baronne de Sambucy de Sorgue. A l'arrière-plan : le duc d'Orléans et Maria de Bourbon (fille de la princesse Anne) sur les marches de la chapelle.

La deuxième photo de la couverture montre la pièce montée présentée par le traiteur à Robert et un petit camarade de classe, à Marion, au Prince et à Madame.

Au cours de cette réception, le comte de Paris a tenu lui-même à servir la pièce montée à chacun de ses invités.

Sur la photo ci-dessous, à l'issue de la cérémonie, la comtesse de Paris et son petit-fils, lequel éprouve une tendresse particulière pour ses grands-parents qui représente pour lui la Tradition.





Au moment de mettre le «Lys Rouge» sous presse nous apprenons (France-Soir, Le Parisien libéré, etc.) que le comte et la comtesse de Paris auraient «divorcé».

Une telle nouvelle n'aurait fait que montrer que les princes ne sont pas plus aptes au bonheur sans faille que les autres Français, qu'ils n'échappent pas aux problèmes de société... Nous n'en aurions pas renié notre monarchisme pour autant.

Mais il semble qu'il se soit agi d'une fausse nouvelle. Il n'y a pas divorce, mais révision du régime matrimonial entre les deux époux. D'après ce que nous pouvons savoir aujourd'hui il ne s'agit que de répartir des biens. Il est normal qu'au soir de leur vie les princes se soucient de la façon dont sera transmis leur fortune, et prennent les dispositions qui leur semblent les meilleures.

Quant au fait que le Prince se soit retiré à Chantilly pour s'occuper de la fondation Condé tandis que la comtesse de Paris préférerait rester à Paris il n'empêche pas le couple princier de se retrouver régulièrement pour des fêtes de famille, des voyages, des vacances et d'être des grands-parents exemplaires... Que la presse à sensation se soit emparé d'une information mineure pour en faire ses gros titres n'étonnera personne. Quant aux royalistes, ils savent rester sereins et s'abstenir de juger... Bien d'autres dont la vie n'est pas plus exemplaire que celle de tout un chacun feraient bien d'en faire autant.

Le petit prince a lui-même distribué les dragées aux invités. Ici avec son oncle le duc d'Orléans et la comtesse de Paris.



Après la communion, toute la famille était descendue dans la crypte pour se recueillir sur les tombes de Thibaut et de Louis-Philippe, le frère de Robert mort en bas-âge.

LOUIS XVI ET LA DEMOCRATIE

Jean-Michel Bertrand n'a pas apprécié l'essai de Paul et Pierrette Girault de Coursac que nous avons publié dans le cahier de «Royaliste» numéro 15.

Il a envoyé au «Lys Rouge» le texte qu'on va lire ci-dessous. Bien entendu la façon dont Jean-Michel Bertrand entend discuter la thèse de P. et P. Girault de Coursac n'engage que lui. Nous croyons même devoir dire que nous regrettons certains aspects polémiques, certaines accusations, et certains termes qui risquent de bloquer un débat qui pourrait être intéressant. Aux lecteurs du «Lys Rouge» de faire la part des choses et de juger.

F.A.

DE LA PERPLEXITE A L'AMBIGUITE

«La démocratie selon Louis XVI» (1) des Girault de Coursac aurait pu être un essai historique sur les projets et les actions d'un roi dont l'objectif était de redonner sens et vie à la représentation nationale et ce tant pour être à l'unisson de son temps que pour renouer avec la tradition monarchique française abandonnée depuis 1610, date de la dernière réunion des Etats-Généraux.

Or le sujet est traité en tout et pour tout en 6/7 pages sur les 40 que comporte cet essai. Le reste par contre, en amont et en aval

du sujet, ne manquera pas de surprendre le lecteur, notamment les aspects sur la démocratie et le rôle d'un roi dans la France d'aujourd'hui, abordés par les auteurs d'une manière nettement partisane et tendancieuse.

D'où la perplexité du lecteur d'une part et l'ambiguïté du message des Girault de Coursac qu'il importe de commenter et critiquer dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la représentation nationale sous l'Ancien Régime.

PERPLEXITE

Les auteurs commencent par se livrer à une attaque en règle de Jean-Jacques Rousseau et des acteurs de la Révolution française - ce qui peut sembler normal dans la mesure où ont été mis en évidence les liens qui unissaient la pensée rousseauiste et la déviation totalitaire de la Révolution française.

Cela dit cette démonstration est toute classique et Maurras en son temps l'avait déjà formulée, ainsi que les actuelles études sur la Révolution française.

— Perplexité à partir du moment où les auteurs écartent d'office de la pensée politique française Montaigne et Montesquieu qui trouvent néanmoins grâce parce qu'«aristocrate de naissance, de fortune, d'inclinations».

Troublant n'est-ce pas ?

— Perplexité lorsqu'à la page 13 on lit «un théoricien que nous avons en particulière affection. On n'a pas tous les jours l'occasion de s'amuser : L.-A. Bonald».

Plus que troublant, inquiétant ?

— Perplexité toujours dans la mesure où les Girault de Coursac limitent l'origine et la pratique de la démocratie dans une seule acceptation possible, «gréco-latine».

La démonstration est équivoque, douteuse, simpliste...

Si les Girault de Coursac voulaient faire œuvre d'historiens, ils auraient dû se reporter à la pratique des Etats-Généraux sous l'Ancien Régime et se rappeler plus particulièrement du texte de Philippe Pot aux Etats de 1484 : «C'est dans l'universalité des habitants du royaume que réside la souveraineté». Cinq siècles plus tard cette définition de la souveraineté* me paraît d'une pertinence à méditer, surtout en cette période électorale où le discours politique s'exprime par la radicalisation et l'exclusion de l'autre...

Ceci pour dire qu'il s'est dégagé en France une Ecole de juristes politiques autonomes à partir des premiers capétiens (et même avant) et qu'il est particulièrement réductionniste et arbitraire d'enfermer la démocratie sous le seul vocable «gréco-latin».

— Perplexité encore : autant le dire, la démocratie n'a pas été inventée par Louis XVI. Elle existait bien avant sous une forme directe (l'élection mérovingienne) ou représentative illustrée par les Etats-Généraux et ce jusqu'en 1610.

Il est dommage (on peut s'amuser aussi) que les 3 rois précédant Louis XVI n'ont pas compris la nécessité d'une représentation nationale. Ces monarques préféraient les Assemblées de notables ou provinciales voulant ainsi émettre la représentation pour mieux assurer leur pouvoir absolu. En ce sens les Girault de Coursac n'ont pas tort de les critiquer mais ils auraient dû restituer cette absence de représentation nationale dans le contexte historique. Exemple : après la Fronde, les Français souhaitaient l'apaisement, la paix civile, ce qui prépare le terrain de l'absolutisme royal.

Ils auraient dû souligner également que l'absolutisme comme mode de gouvernement n'a jamais été accepté in-fine, dans la mesure où de nombreux auteurs de l'époque réaffirmèrent la nécessité d'en revenir à un pouvoir tempéré par les institutions représentatives du peuple.

— Perplexe et inquiet quand les Girault de Coursac confondent suffrage universel et démocratie. Il suffit selon eux que le suffrage universel existe pour que l'on puisse témoigner de la présence d'une démocratie. Or les démocraties monarchiques d'Europe occidentale ne se limitent pas au suffrage universel. Il n'existe pas de séparation entre la représentation et le gouvernement. La Constitution de la Vème République n'établit pas d'ailleurs une telle distinction, sachant bien sûr que la représentation n'incarne pas tout le Pouvoir compte tenu du rôle arbitral du Président de la République.

Qui oserait affirmer que les pays de l'Est sont des démocraties; pourtant le suffrage universel existe (il est d'ailleurs obligatoire)...

De plus, les Girault de Coursac sont trop schématiques, manichéens : «*La Révolution de 1789 n'est pas autre chose que le heurt entre deux conceptions*

diamétralement opposées de la démocratie. Celle de Louis XVI où l'on consulte le peuple, où ses représentants lui prêtent serment... Celle du parti «populaire» héritier de l'antiquité classique (c'est une obsession) où la politique devient l'affaire d'un petit club fermé, où l'on exige d'un peuple étourdi de promesses que l'abandon de sa souveraineté par le moyen du vote...»

Si on résume : d'un côté le roi qui détient le pouvoir total et consulte (merci mon prince) le peuple, de l'autre la loi du parti qui trompe le peuple (comme de bien entendu).

Trop facile, trop bien ficelé pour y croire d'où l'ambiguïté de leurs affirmations et de leurs interprétations éventuelles.

L'AMBIGUITE

Les Girault de Coursac pratiquent là encore l'amalgame et le dénigrement systématique sur le rôle des monarchies européennes. Ils se laissent aller dans les dernières pages en diatribe incompatible avec les récents travaux de la NAR (2).

— Ambiguïté parce qu'ils remettent en cause la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, doute de l'élan généreux de 1789. Ils se défoulent : «Il serait tout à fait inutile de rétablir la monarchie si c'était pour conserver le régime représentatif. Le roi serait peut-être au-dessus des partis, mais il le serait comme en Angleterre ou en Suède, parce qu'il serait en dehors de la vie politique et sans influence sur elle, espèce de Président héréditaire sans aucun pouvoir, tout juste bon à des inaugurations, mais couvrant en son nom les combines des politiciens...» On croirait lire Maurras ou une publication d'extrême-droite. Le reste est à l'avenant, c'est peu dire...

D'où mon étonnement et l'objet de cette contribution dans le «Lys Rouge».

En fait cette brochure n'engage que ses auteurs. Elle tend à montrer que l'on peut être bon historien et piètre politique.

Elle doit surtout susciter le débat car deux conceptions en effet se dessinent en s'affirmant chez les royalistes :

— La conception d'un monarque-président et celle d'un roi-arbitre pour reprendre le dossier de «L'Événement du Jeudi».

Toute l'action de la NAR s'inscrit dans le respect et la défense des institutions de la Vème République articles 20 et 21 compris.

Art 20 : Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

Il dispose de l'administration et de la force armée.

Il est RESPONSABLE devant le PARLEMENT dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50.

Art 21 : Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires (extraits).

LA REPRESENTATION NATIONALE SOUS L'ANCIEN REGIME

Désormais tout lecteur de cette contribution est invité à mener une réflexion plus globale sur la représentation nationale sous l'Ancien régime.

Pour le faire il faut réunir une bibliographie importante sur les Etats-Généraux (Origines pratiques) et si possible se procurer l'ouvrage de A. Lemaire «Les lois fondamentales de la monarchie française d'après les théoriciens de l'Ancien régime» (Paris 1907).

De vos idées, de vos contributions pourra se dégager un essai intéressant sur ce thème.

NOTES

- (1) «La démocratie selon Louis XVI», par Paul et Pierrette Girault de Coursac, «Cahier de Royaliste» numéro 15. Prix : 20 F.
 (2) «La république au roi dormant» par Bertrand Renouvin, édition Hachette, prix : 75 F.
 (3) «Monarchie et politique étrangère», par Yves La Marck, éditions «Royaliste», prix : 88 F.
- Pour toute commande de librairie, ajouter 10% aux prix indiqués ci-dessus pour les frais de port (avec un minimum de 9 F) et libellez vos chèques à l'ordre de «Royaliste».

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE UTILISÉE POUR CETTE CONTRIBUTION

- «Institutions politiques et droit constitutionnel» par M. Prélôt et Jean Bonloui (Dalloz).

- «Histoire des idées politiques», par M. Prélôt (Dalloz).
 — «Lettre aux Français», comte de Paris, chez Fayard.
 — Articles de B. Fessard de Foucault dans «Royaliste».

* Observation : SOUVERAINETÉ.

Si l'origine de la souveraineté réside dans la Nation, elle n'implique aucune forme particulière de régime : république ou monarchie.

Il est des républiques totalitaires et des monarchies démocratiques et inversement. Cela dit, le récent ouvrage de B. Renouvin le montre bien MONARCHIE = DEMOCRATIE. La Monarchie comme pouvoir extérieur - latéral - par rapport à la Société Civile est la garantie première de la Liberté donc de la démocratie, qu'on se le dise...

Par ailleurs et en prolongement des institutions représentatives du peuple, si vous êtes sensibilisés par les problèmes liés à la Constitution et plus particulièrement le rôle d'un roi dans la France d'aujourd'hui, et ce à l'image d'Yves La Marck (3) et son projet de Centre Monarchiste de Politique Etrangère, pourquoi ne pas faire de même autour d'un Centre de Prospective sur les Institutions françaises? Faites-vous connaître.

Jean-Michel BERTRAND

L'article de Camille Ambert, paru dans «Le Monde» du 17/1/86 a donné lieu à un échange de correspondance sur le rôle de Louis XVI.

La lettre de Paul Girault de Coursac a été amputée de deux citations de Louis XVI que nous rétablissons ci-dessous :

1ère coupure :

«Tant que le Roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume par les moyens employés par l'Assemblée nationale et par sa résidence après de cette assemblée dans la capitale du royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789 si cet espoir eût été rempli... Le Roi, après avoir solennellement protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français et de l'Univers, le tableau de sa conduite et de celui du gouvernement qui s'est établi dans le royaume».

2ème coupure :

«Je ne m'explique point sur votre Déclaration des Droits de l'Homme : elle contient de très bonnes maximes, propres à guider vos travaux, mais des principes susceptibles d'applications et même d'interprétations différentes, ne peuvent être justement appréciés, et n'ont besoin de l'être qu'au moment où leur véritable sens est fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de base».

Enfin la lettre de P. Girault de Coursac comportait un P.S. disant : «Il vaut mieux se référer aux documents (i.e. les lettres de Louis XVI lui-même)

qu'au témoignage après coup ou à l'interprétation d'un M. de Ferrière» que le secrétaire de rédaction du «Monde» ayant supprimé les citations dudit Louis XVI devait bien supprimer aussi...

No. 23/1/86

Malgré le roi

Dans «Retour à la royauté» (le Monde du 17 janvier 1986), Camille Ambert a une curieuse façon de présenter les choses.

Certes la Déclaration des droits de l'homme et les réformes faites par l'Assemblée constituante furent instaurées sous le règne de Louis XVI, mais c'était contre son gré et il les condamnait dans sa «déclaration aux Français» au moment de la fuite à Varennes.

Le marquis de Ferrières, député de la noblesse, dans une lettre à sa femme, en date du 24 juin 1791, écrit : «La déclaration écrite de la main du roi achève de le perdre. Il y proteste contre tous les décrets de l'Assemblée et se déclare par conséquent l'ennemi de la Constitution. Charles I^{er} n'en avait pas tant fait ; il n'arma point les étrangers contre ses sujets.»

JEAN MICHAUD
(Louviciennes).

Louis XVI et les droits de l'homme

A la suite de la publication d'une lettre de lecteur dans le Monde du 23 janvier, je me permets d'apporter quelques précisions au sujet de Louis XVI et de la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

1°) En premier lieu, la déclaration laissée par le roi à Paris le 20 juin 1791 annule uniquement les actes postérieurs, au 6 octobre 1789 (...). La Déclaration des droits de l'homme n'est pas de ce nombre.

2°) En effet, Louis XVI a approuvé les décrets de la nuit du 4 août par des lettres des 18 septembre et 4 octobre 1789. En ce qui concerne la Déclaration des droits de l'homme, il a cependant émis quelques réserves dont le moins qu'on puisse dire est que l'avenir ne les a que trop justifiées (...). Il est nécessaire de rappeler que c'est au nom de cette Déclaration au sens mal fixé qu'il a été interdit en 1791 aux ouvriers de s'associer, même pour former une mutuelle. Au nom de cette Déclaration des droits de l'homme, en 1842, on a combattu la loi qui devait prohiber le travail en usine des enfants de moins de sept ans !

F. GIRAULT DE COURSAC
(Paris.)

LE PRINCE ET LA RÉPUBLIQUE

La Constitution sous laquelle nous vivons a donné au président de la République des pouvoirs forts. Que restera-t-il de leur application après les élections de mars, si elles sont défavorables à la gauche ? Selon Fernand Icart, les Français profiteront moins du changement que la droite pourrait l'espérer, car ils n'ont guère confiance dans leur Parlement. Camille Anbert, elle, défend la monarchie héréditaire.

Retour à la royauté ? Mentalité monarchiste

Encore un effort, et les Français demanderont qu'on leur ramène un vrai monarque

par CAMILLE ANBERT (*)

Ce n'est pas par hasard que le régime octroyé par le général de Gaulle convient parfaitement au peuple français

Par FERNAND ICART (*)

LE problème de la cohabitation en soulève un autre, enfoui depuis cent dix ans dans les oubliettes de la mémoire collective française : la forme républicaine de l'Etat, instaurée en 1875 (à une voix de majorité).

Qu'on le veuille ou non, la V^e République est une structure monarchique. (Tels qui ont bien connu le général de Gaulle admettent même qu'il l'a voulue ainsi, en vue d'une éventuelle restauration.) Chef suprême des armées, le président choisit celui du gouvernement, nomme les ministres, arbitre tous les problèmes, peut s'opposer à tout, même dissoudre l'Assemblée nationale et, en cas de crise grave, sortant des normes, c'est à lui qu'il revient de prendre toutes mesures qu'il jugera bon. Sous quelle couronne fermée fait-on mieux, au XX^e siècle ?

Le problème de la cohabitation naît du fait qu'il s'agit ici d'une monarchie élective, dont le monarque est l'élu d'un parti (ou plus exactement, de citoyens qui l'ont élu parce qu'il incarne ce parti, ce qui revient au même). Quoi d'étonnant s'il surgit des difficultés, quand l'homme qui personnifie statutairement la France ne représente en fait qu'une moitié des Français, et que l'autre moitié le voue aux gémonies ? Un chef d'Etat doit être indépendant. La nécessité de cette indépendance s'impose à l'esprit avec tant de force que M. Mitterrand lui-même se veut et se proclame « le président de tous les Français » — ce que pourtant il n'est pas.

Ainsi arrive-t-on à l'idée d'un président *non élu*, c'est-à-dire (sauf à le nommer par concours ou tirage au sort...) au roi héréditaire. Hausser les épaules ne constitue pas un argument.

Bien que la majorité des Etats d'Europe occidentale (et le Canada) vivent sous des régimes royalistes, le mot royauté a pour le Français de base une connotation archaïque, qui évoque les actions d'arbitraire, de privilèges de classe et de luxe abusif. Le Français de base croit dur comme fer que les grandes conquêtes de la Révolution française sont dues à la République. Il n'est pas trop fort en histoire : pour lui, 89 et 93, c'est tout un.

On l'étonne beaucoup quand on lui fait remarquer que ces grandes

conquêtes — l'égalité civile, l'égalité devant la justice, l'égalité devant l'impôt, l'égalité des enfants dans l'héritage, la liberté d'opinion, la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté du travail, la Déclaration des droits de l'homme, enfin, — ont été instaurées sous le règne de Louis XVI, et signées « Louis ». Pour le Français de base, le passé monarchique de la France date de la préhistoire, et la République va de soi, puisqu'il est né sous la République. Il ne réalise jamais qu'elle a tout juste cent dix ans — et la France, mille.

Le seul désintéressé

Pourtant, il admet assez facilement que seul le roi héréditaire est indépendant de la majorité au pouvoir... et de la minorité, que seul il peut polariser l'affection du peuple entier, puisqu'il ne doit pas montrer d'options politiques personnelles ; que seul il est, *par définition*, totalement désintéressé, n'ayant à se soucier ni de sa carrière ni de sa fortune, et son unique moyen de laisser un grand nom consistant à faire au mieux son métier, que seul, enfin, il a été formé à ce métier dès sa jeunesse — comme l'ont expérimenté les Espagnols, chez qui le petit-fils d'Alphonse XIII, qui descend de Louis XIV, a d'abord restauré la démocratie puis, en février 1981, l'a sauvée d'une conspiration militaire (...).

Il n'empêche : la monarchie à visage républicain bénéficiant chez nous de la vitesse acquise, nous continuerons à recruter un nouveau monarque tous les sept ans.

Mais quand, pour préparer leur future candidature au trône, des impétrants de haut vol se traitent publiquement de menteur et de roquet, ces exercices hargneux ne déconsidèrent-ils pas quelque peu, à travers eux, la magistrature suprême ?

En tout cas, devant le foisonnement de rivalités, de surenchères, de combinaisons et de reniements que la perspective de 1988 fait déjà bouillir dans les eaux politiques, tant à droite que dans la majorité, on se demande vraiment comment les Français écœurés ne sont pas encore redevenus royalistes.

(*) Journaliste.

AU lendemain des élections du sinistre printemps 1981, ceux que les hommes au pouvoir appelaient « la droite », et qui finalement devaient l'accepter, voire en convenir, ceux-là se couvraient la tête de cendre et se livraient pour la plupart au désespoir. On entendait communément dire qu'ils « étaient au pouvoir pour vingt ans ».

Puis, de bêtise en bêtise, d'erreur en erreur, de monstruosité en monstruosité, l'état de grâce a fondu comme neige au soleil.

Alors les sondages, d'abord, les élections partielles, ensuite, sont venus redonner un espoir grandissant à ce peuple de droite, espoir qui est bientôt devenu certitude puis impatience. « On ne pouvait plus tenir... » « Il fallait faire quelque chose... » « Il faut les faire partir : vous ne cognez pas assez... » « Il est impossible d'attendre 1986, c'est sûr », a-t-on alors entendu.

Toute cette vaine agitation, tous ces trépignements infantiles se sont enfin calmés. Et nous voici à l'orée de ces élections législatives de mars 1986, tant attendues par l'opposition, qui, légitimement, a hâte d'en découdre.

Les Français aussi, dans leur immense majorité, ne sont pas fâchés de mettre un terme à ce socialisme aujourd'hui défloré et flétri, mais auquel ils avaient jadis tant rêvé ! Ils jurent dans leur ensemble qu'ils ne le y reprendra plus.

Mais aussi, quelle est cette langue qui pénètre leur humeur politique ? Car si l'on interroge les hommes et les femmes « de la rue », électeurs convaincus mais sceptiques de la droite, ils ont peu d'espérance dans les effets salutaires d'une victoire massive de l'opposition. Sceptiques, méfiant à l'égard de ces batteurs d'estrade que sont trop souvent les hommes politiques, les voici qui, aux abords de la « victoire », semblent traîner des pieds, en un mot avoir perdu la foi.

Certes il y a ce système « détestable » de la proportionnelle, certes il y a la « guerre des chefs », certes il y a la maladresse d'une propagande hâtive et tapageuse. Il y a le « petit théâtre » des petits chefs qui affi-

chent un « new look » pétaradant, etc. Tout cela n'est pas de nature à inspirer confiance, c'est vrai, mais ne suffit pas à expliquer totalement ce désenchantement (...).

Plongés par ailleurs dans une persistante confusion du rôle imparté aux différentes fonctions électives, les Français ne trouvent importante celle d'un député, par exemple, que lorsqu'il est susceptible de rendre service. C'est la raison pour laquelle nombre de parlementaires traitent avec le même mépris que leurs électeurs leur fonction essentielle de législateur, en se livrant à un absentéisme honteux comparé au montant de l'indemnité qui leur est allouée. On préfère le joyeux convive au législateur soucieux de bien remplir sa mission.

En vérité, ce peuple a une mentalité monarchiste. Et ce n'est pas par hasard que le régime, qui lui a été octroyé par le général de Gaulle et lui convient parfaitement, a pu être qualifié de République monarchique.

Les Français aiment avoir un chef d'Etat qui assume les responsabilités en leur lieu et place. Ils s'en déchargent d'autant plus volontiers que cela leur donne la possibilité, leur choix effectué une fois pour toutes, d'abord de penser à autre chose, par la suite de se livrer aux joies de la critique, sport national entre tous.

C'est la raison pour laquelle les Français, aux abords des élections législatives de 1986, commencent à se dire qu'après tout ça ne servira pas à grand-chose dans la mesure où le chef de l'Etat restera le même.

Ainsi l'instinct populaire rejoindra-t-il les analyses les plus subtiles des termes de la Constitution. Et Raymond Barre, créant la surprise en évoquant tout à coup le problème de la cohabitation, bousculant le jeu des professionnels de la politique, indisposant les chantes si souvent intéressés et scandaleusement hypocrites de l'union, a mis le doigt sur le vrai problème : non pas le faux problème, comme l'ont dit quelques têtes de linotte de l'opposition, mais le vrai problème.

(*) Ancien ministre, ancien député UDF des Alpes-Maritimes.

LE DOUBLE LANGAGE DE LA N.A.R.

ENFIN DÉVOILÉ !

La revue polycopiée à Limoges par la Confédération Française des Juristes Royalistes et animée notamment par Hugues Troussat et Alain Texier publie dans son numéro 6-7 (juillet-décembre 1985)* une curieuse tribune libre.

Abrité derrière le pseudonyme d'Argos, son auteur - se disant tenu au devoir de réserve parce que fonctionnaire - traite du «conflit dynastique dans la Famille de France» (voilà qui mériterait déjà une petite étude sur ce que l'on appelle le devoir de réserve, les personnes qui y sont tenues, les domaines concernés, l'étendue de ce devoir... un travail pour «Légiste» qui ne serait sûrement pas à la gloire d'Argos).

Le dit Argos s'intéresse donc à la position de la N.A.R. sur cette question dynastique et prend à partie assez sérieusement - ce qui est son droit le plus légitime - certains articles parus dans le «Lys Rouge» en affectant de croire - ce qui n'est plus acceptable - qu'il s'agit de la position véritable de la N.A.R.

Qu'on en juge :

«En apparence, Bertrand Renouvin ne contestait pas la sanction qui frappait le comte de Mortain (les bonnes relations de la N.A.R. avec le comte de Paris obligeant) mais il semblait ne vouloir lui reconnaître qu'une autorité relative de la chose décidée.»

Et que l'on admire au passage cette flèche suivant immédiatement le paragraphe que nous ve-

nons de citer : «Y a-t-il encore une place pour les anciennes Lois Fondamentales, désuètes et archaïques, et qui rebutent les milieux de progrès que l'on cherchera tant à séduire».

Pour en venir au fait : «En tous les cas, les ambiguïtés de Renouvin n'étaient pas une pure imagination car la preuve du désaccord idéologique de la N.A.R. avec la décision du comte de Paris vient d'être administrée d'une manière flagrante par deux articles parus dans «Lys Rouge» sous la plume de Paul Leburton et Max Bodson.

Révéléateur et grave est leur contenu sur le plan de la philosophie de la monarchie. P. Leburton n'y va pas par quatre chemins. Le double langage de l'éditorial de Renouvin est expressément avoué» (...)

Suit un découpage du texte de P. Leburton et cette conclusion que le «Lys Rouge» aurait bien compris «que l'exclusion du comte de Mortain a pour fondement le Principe de Catholicité» mais que la N.A.R. est hostile à ce principe.

Et voici un morceau d'anthologie : «Comment voulez-vous entretenir des relations avec Jean-Pierre Chevènement, entre autres, s'il soupçonne qu'on y reste fidèle. Il est vrai qu'on a eu tant de mal à se débarrasser de l'étiquette de «royaliste d'extrême droite» qu'il ne faudrait pas gâcher tous ces efforts en passant pour «intégriste» ou

«réactionnaire». D'ailleurs, l'obligation pour un Prince d'appartenir à une religion est contraire aux Droits de l'Homme, cela s'entend !»

Et de poursuivre, après une discussion - parfois intéressante - du texte de P. Leburton : «Il n'est pas possible de penser que le projet de monarchie républicaine et laïque de «Lys Rouge» soit seulement l'expression de l'opinion après tout personnelle de leurs auteurs.»

C'est là où Argos déraile complètement : «Sans doute, objectera-t-on avec raison que «Lys Rouge» n'est pas la revue officielle de la N.A.R.» (...) (en effet, c'est là la pure vérité, donc inutile d'ajouter cette pointe idiote :) «... que c'est un club de libres penseurs en quelque sorte» (...) (et cette autre pointe ignoble :) «Mais chacun sait que la censure existe dans la presse royaliste et que le choix des articles des lecteurs n'est pas neutre. A fortiori, les éloges de Frédéric Aimard (responsable national de la N.A.R.) qualifiant d'«intérêt exceptionnel» l'article de Leburton (...) Qui donc démentira qu'il n'y a pas une certaine communion d'idée entre la N.A.R. et l'opinion exprimée dans ces articles.»

Une «certaine communion» seulement maintenant ?

Arrêtons-nous là. Car la suite de l'article d'Argos n'est plus qu'une défense des principes

fondamentaux de la monarchie tels qu'il les entend. Une fois de plus nous n'y voyons pas de mal.

Mais pour le reste je pense que l'article d'Argos est fielleux et plein d'inexactitudes, est-il souhaitable d'y répondre point par point ? Je ne le crois pas car il met en cause notre honnêteté et ne mérite probablement que le mépris. Le procédé employé a pour nom AMALGAME et c'est un procédé qui qualifie ceux qui l'emploient.

Le mépris donc face à la mauvaise foi et à la volonté de nuire. Et pourtant, quelques jours après la publication de «Légiste» nous recevions cette lettre d'un jeune homme:

«Je suis très inquiet pour l'avenir après avoir lu l'article signé Argos et paru dans le numéro 6-7 de «Légiste». Si ce sont là réellement les intentions de la NAR alors je dois exprimer ma totale réprobation. Je ne partage pas du tout ces conceptions ni ces idées sur la Monarchie, ni même d'ailleurs ces orientations. J'ai les idées larges, mais j'ai mes

convictions. La monarchie doit être rétablie, mais dans sa plénitude. Sur tout ce qui est exposé dans cet article je ne vous suis pas du tout. A trop «pencher à gauche» vous vous éloignez du projet capétien pur. Je ne peux admettre cela. En conséquence je me détache de votre mouvement, mais je continuerai à vous observer. Plus la peine de m'adresser «Royaliste».

Voilà qui est tout de même fort de café. Nous prenons la peine de faire une revue de libre débat, à côté de notre revue officielle. Des amis, dont l'un est prêtre et belge (pour Argos qui croit sans doute que derrière Bodson et Leburton c'est en fait Renouvin qui écrit...) y participent et nous accueillons leurs contributions avec l'intérêt qu'elles méritent. Et on les met directement au compte de Renouvin. On m'accuse de censure et de manipulation en arguant du fait que je serais un «responsable national» (?). Et cela marche. C'est chez Monsieur Argos que l'on va trouver ce que Renouvin pense. Et même on continuera à demander à Argos sans plus lire «Royaliste»

où les articles signés Renouvin et prétendant engager officiellement la N.A.R. ne sont peut-être qu'œuvres de faussaires et de dissidents... ???

Bernanos, je crois, voyait dans le fait qu'il y avait des «imbéciles d'Action française» une grande victoire pour la propagation des idées maurrassiennes. Alors félicitons-nous, car non seulement les royalistes d'aujourd'hui comptent des imbéciles dans leurs rangs - comme il est normal - mais aussi des faux-jetons - ce qui pour des partisans du «royalisme traditionnel» pur et dur vous étonnera... si vous en êtes encore à vous faire des illusions sur la nature humaine.

Frédéric AIMARD

* LEGISTE, B.P. 1079 - 87051 Limoges
Cedex - Abonnement 1 an : 200 F

BULLETIN D'ABONNEMENT AU «LYS ROUGE»

à retourner 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris

accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «Royaliste» CCP 18 104 06 N Paris

Nom/Prénom/Adresse :

s'abonne au «Lys Rouge» pour un an (4 numéros) à partir du numéro et verse :

/ 50 F (tarif normal) / / 60 F (soutien)

s'abonne au «Lys Rouge» pour deux ans (8 numéros) à partir du numéro et verse :

/ 90 F (tarif normal) / / 120 F (soutien)

Un entretien avec Henri de France,

comte de Clermont

(extrait d'un grand article,
avec photo du Prince, paru
dans «La liberté de l'Est»,
dimanche 15 décembre 1985)

Un roi? Et pourquoi pas?...

«**L** E roi est mort, vive le roi ! » Presque deux siècles après la chute de la monarchie en France, ils sont toujours relativement nombreux à glisser dans l'oreille du bon peuple qu'après tout, un roi, pourquoi pas ?

Echappant aux clichés jaunés et démodés dans lesquels on voudrait les cantonner, les royalistes de 1985 ont rangé leurs perruques poudrées et leur fleur de lys dans un coin de leur mémoire pour se parsemer un peu partout sur l'échiquier politique et même plus à gauche qu'on ne voudrait l'imaginer. Sous leurs lodens bleu marine et leurs pantalons à revers, ils se veulent les champions de la tolérance et des libertés.

LA LIBERTÉ DE L'EST : Monseigneur, que signifie être monarchiste en 1985 ?

HENRI DE FRANCE : « Être profondément français, avant tout, et selon une certaine tradition. Il existe des monarchistes comme il existe des chiraquiens ou des giscardiens. Personnellement, je ne peux pas être monarchiste parce que je suis au-dessus des partis ».

L.E. : Quels sont, selon vous, les arguments qui plaident en faveur d'un éventuel rétablissement de la monarchie en France ?

H. de F. : « Les mêmes qui plaident en faveur de la Constitution de la V^e République : un exécutif fort et des pouvoirs bien délimités entre législatif et exécutif. Par ailleurs, compte tenu du marasme actuel en France et surtout de la désaffection des Français pour le jeu des partis, une monarchie, ou plutôt une royauté – je préfère ce terme – apporterait une continuité non négligeable dans les décisions de l'Etat ».

L.E. : Quels pouvoirs aurait un éventuel monarque français par rapport aux pouvoirs de l'actuel chef de l'Etat ?

H. de F. : « Je crois qu'il ne faut surtout pas s'enfermer dans la politique-fiction. Je pense simplement que la Constitution qui existe actuellement est bonne. Le temps dira si elle le sera toujours dans quelques années ».

L.E. : Seriez-vous satisfait par une monarchie française à l'image des monarchies danoise, néerlandaise ou britannique, où le souverain n'a qu'un rôle essentiellement représentatif ?

H. de F. : « Il faut poser la question aux Français. Ce n'est pas à moi d'en décider. C'est aux Français de dire s'ils préfèrent tel ou tel type de royauté ou s'ils préfèrent la République. Toutefois, il me semble peu probable que les Français se satisfassent d'un président potiche »...

L.E. : A fortiori d'un souverain potiche...

H. de F. : « Je pense effectivement ».

L.E. : Quel poids représentez-vous sur l'échiquier politique français ?

H. de F. : « Je pense que je représente à la fois peu de chose et beaucoup. Je n'ai pas véritablement d'activités de politique politicienne, mais compte tenu du nom que je porte, beaucoup de gens m'écrivent ou me téléphonent. De tous les bords d'ailleurs. Il m'est arrivé de travailler dans une entreprise avec des cégétistes. Je suis en aussi bons termes avec eux qu'avec des patrons ; avec des gens de droite autant qu'avec des gens de gauche. J'ai même participé une année à la fête de L'Humanité, invité par Roland Leroy ».

L.E. : Y a-t-il des royalistes de droite et des royalistes de gauche ?

H. de F. : « Oui. Il y en a, c'est sûr. De tous les bords politiques ».

L.E. : Après les législatives de 86, à l'heure où l'on parle de cohabitation, pensez-vous que le président Mitterrand puisse avoir recours à un royaliste comme alternative ?

H. de F. : « Vous savez comment est surnommé le président Mitterrand ?... « Le Florentin ». On ne peut jamais prévoir à l'avance ses décisions. Je peux toutefois vous affirmer une chose : j'ai toujours tenté de tout faire pour servir mon pays et je continuerai à le faire. Si une instance politique ou économique venait me chercher, je suivrais ».

L.E. : Vous ne seriez donc pas opposé à vous installer dans le fauteuil de M. Fabius avec François Mitterrand comme président ?

H. de F. : « Demain sera demain »...

L.E. : Que pensez-vous du phénomène Le Pen ?

H. de F. : « Vous parlez très justement de phénomène. Il s'agit effectivement d'un phénomène social qui traduit la prise de conscience d'un problème qui existe et qu'il faudra un jour résoudre avec justice et dans la paix. Il est dangereux de réveiller des instincts qui peuvent être explosifs à certains moments. Je n'en dirai pas plus car je suis intimement persuadé que la France a toujours été et j'espère restera une terre d'accueil. En même temps, il faut que la loi française soit appliquée à tous avec sa rigueur et sa justice ».

L.E. : Que signifie être altesse royale aujourd'hui ? Comment vivez-vous cette situation ?

H. de F. : « Vous le voyez aujourd'hui vous-même. Je voyage, je visite des usines, je suis reçu par des hommes politiques de toutes tendances. Le fait d'être prince Henri de France fait que je me sens un peu chez moi partout, naturellement dans le respect de celui qui m'accueille ».

L.E. : Vous sentez-vous en marge de la société ?

H. de F. : « Pas du tout. Au contraire. J'ai toujours relevé mes manches et je continuerai à les relever avec qui voudra bien de moi ».

**Propos recueillis
par Olivier Lederlé**

CHAPITRE III

VERS une CIVILISATION de ROBOTS

Paradoxalement, la France, bridée depuis Napoléon par une centralisation étatique sans équivalent en Occident, est longtemps restée un pays profondément diversifié dans ses terroirs, ses parlers et ses mentalités. L'art de vivre Français reposait sur la riche sociabilité des sociétés provinciales et paysannes. Et les étrangers nous enviaient l'existence de ces micro-sociétés dont la variété profonde faisait tout le charme de la nation Française. Les américains, malgré la nature fédérale de leur gouvernement étaient, eux, depuis belle lurette - dès la fin du XIXème siècle - soumis à une morne et désolante uniformisation des comportements par la société mécanicienne.

Le paradoxe est, en fait, plus apparent que réel. Si, au cours du XIXème siècle, un dix neuvième siècle qui se prolonge en l'occurrence jusque vers 1950, l'Etat jacobin n'est pas parvenu à uniformiser et robotiser les Français, c'est tout simplement parce qu'il a tempéré la centralisation par le malthusianisme.

Certes, petit à petit, la province devenait le désert français. Désert quantitatif, mais aussi qualitatif puisque les éléments les plus actifs "montaient" à Paris. Mais le retard considérable pris par l'industrie française sur ses voisins allemands ou anglais limitait l'urbanisation cancéroforme à la capitale et aux régions minières. Au recensement de 1931, les ruraux formaient encore la majorité des Français. Il faut dire que le malthusianisme était aussi démographique et que la relativement faible urbanisation, malgré un important mouvement d'exode rural s'expliquait aussi par une quasi stagnation du nombre des Français entre 1900 et 1940.

Le manque de dynamisme relatif des Français retardait, par ailleurs le phénomène de mainmise des grosses banques et des sociétés parisiennes (ou apatrides) sur les économies régionales. Celles-ci, avec une agriculture endormie à l'abri des cordons douaniers protectionnistes et une.....

petite industrie, souvent archaïque,^{se} maintenaient tant bien que mal, dans un vase à demi-clos et n'étaient que très partiellement intégrées dans les circuits nationaux et européens du capitalisme libéral.

XXI^{ème} SIECLE : LA DIVERSITE FRANÇAISE EN SURSIS

Ce malthusianisme se traduisit au niveau national par une dangereuse perte de puissance.

Sur le plan des cultures locales, il ne fit que masquer, en les différant, les conséquences de la centralisation.

En effet, le XXI^{ème} siècle, d'abord, avec Napoléon I^{er}, ensuite avec la III^{ème} République, mit en place des mécanismes à terme mortels pour la diversité française.

JACOBINISME SCOLAIRE et HUMANISME BOURGEOIS

Avec l'école tout d'abord, bien sûr. L'école laïque instituée par Jules Ferry se donnait pour but avoué de répandre les "lumières" parmi le peuple, c'est à dire la morale kantienne athée et humanitariste telle que la professait la Sorbonne parisienne. Elle fut donc une machine à guerre contre le catholicisme pratiqué par les "Paysans". Mais l'humanisme implicite de l'école laïque supposait un homme passe partout et sans enracinement ni sensibilité à l'image de la bourgeoisie voltairienne et rationaliste qui dominait la III^{ème} République. Au nom de ce pseudo-universalisme, une lutte féroce contre les cultures populaires fut donc engagée. Non seulement, l'enseignement des langues locales fut banni de l'école laïque, mais l'instituteur qui surprenait un enfant en train de parler "patois" le punissait de façon "exemplaire". Et quel mépris chez l'instituteur laïque pour le métier de paysan qui, cela allait de soi, serait réservé aux cancre de la classe.

Les meilleurs éléments, c'est à dire le petit nombre des ruraux ou d'ouvriers qui s'était le mieux plié à l'oeuvre d'acculturation de l'école primaire, pouvaient aller au lycée... où ils achevaient de.....

..... s'imprégner de l'humanisme bourgeois. Le baccalauréat, ce "brevet de bourgeoisie"⁽³⁾ les intégrait définitivement aux classes dominantes et les lavait du péché de provincialisme. Ils n'avaient plus d'yeux désormais que pour la "haute culture", celle dont la forme se décidait à Paris.

De la sorte, deux types de cultures étaient mis en présence: tout d'abord, celle de la bourgeoisie, la culture savante héritière de la grande tradition classique. Cette culture est, dès la fin du XIX^{ème} siècle, la porte unique et, de préférence étroite, qui donne l'accès à la fois au Savoir et au Pouvoir. Elle a pour fonction primordiale (et quasiment exclusive) de permettre la reproduction d'une élite" chargée de gouverner la société.

Entendons nous bien. Il est hors de question de méconnaître la valeur intrinsèque de cette culture ni sa place dans l'héritage français. Ce qui est, en revanche, inadmissible, c'est la propension de ses détenteurs à étiqueter, exclure, marginaliser le bon peuple, qui ne la maîtrise pas. Il est vrai, et Michel Foucault l'a clairement montré, que cette tendance de l'humanisme bourgeois est fort ancienne, remonte dans une certaine mesure au XVIII^{ème} siècle, voire à la Renaissance. Ajoutons qu'il est mauvais pour cette culture même d'être coupée des autres sources de création et d'invention du Peuple français. Cette coupure a d'ailleurs entraîné un appauvrissement et un dessèchement dont PEGUY s'épouvantait déjà à la veille de la guerre de 1914.

APPAUVRISSMENT DES CULTURES POPULAIRES

Face à cette culture étatiste, les cultures populaires décriées méprisées, bafouées. Les élites provinciales qui se veulent modernes regardent vers Paris. Et comme le cite justement Robert Lafont: "Dans la mythologie nationale, il faut ainsi faire place à un archétype social, le gamin de Paris, futé, courageux, fabricant d'histoires, incarnation de la vie nationale conquérante. Celui qu'on exalte en se méfiant de lui. En revanche, au cours du XIX^{ème} siècle se sont établis les archétypes contraires, celui du Méridional vantard et paresseux, menteur et celui.....

.....de la Bretagne, Bécassine, Paysanne projetée au contact du ménage bourgeois.

Ainsi s'explique la stérilisation, voire la fossilisation des "folklores"(l'affreux terme!) locaux. Il semble un temps, en Pays d'OC que Mistral et le Félibrige vont ressusciter l'Occitan. Mais cette renaissance du XIXème siècle reste précaire et limitée car elle se heurte au barrage de la culture jacobine. la province(mot sans équivalent dans aucune langue étrangère) maintient un style de vie particulier par l'effet de l'habitude et de la vitesse acquise, mais elle cultive un profond sentiment d'infériorité ou(et) de culpabilité face à "Paris".

De nouvelles cultures populaires surgissent-elles au cours du XIXème siècle?Elles sont étouffées dans l'oeuf. Le cas des mineurs est à cet égard éclairant. Les ouvriers des mines sont ceux qui ont subi le plus durement les conséquences du capitalisme libéral, ceux qui ont eu à lutter le plus durement contre lui. Ils avaient acquis à travers ces luttes un esprit de corps très fort et la fierté d'être mineurs. Les immondes coronas du Nord auraient pu être quand même à terme le lieu où se serait constitué une nouvelle communauté française enracinée dans la mine, ne serait-ce qu'à cause de son passé de lutte et de misère. Cela ne fut pas, car l'Etat jacobin et la bourgeoisie s'opposèrent à toute promotion sur place des mineurs en tant que mineurs ou fils de mineurs. Un enfant de mineur essayait-il de s'élever? Il devait passer par les fourches caudines du lycée. Devenait-il ingénieur, voire polytechnicien? Il ne pouvait espérer avoir un poste dans les mines du Nord et du Pas de Calais. La bourgeoisie acceptait de plus ou moins bon gré de coopter quelques fils d'ouvriers. Mais à la condition qu'ils rompent toute attache avec leur passé familial.

PROJET INDUSTRIEL

L'OCCASION MANQUEE de l'APRES-GUERRE

Telle était donc la situation au lendemain de la seconde guerre mondiale. Le fait nouveau depuis la libération est la modernisation de l'économie française. Cette modernisation était une nécessité profonde. La France pays vieilli de par la dénatalité sous la IIIème République semblait, en outre, comme toutes les nations latines, s'être résignée à abandonner la puissance industrielle aux pays anglo-saxons. Or, l'indépendance d'un pays, ne se conçoit pas sans une croissance économique importante et sans une certaine force dans les technologies de pointe. La IVème République, dans une certaine mesure et la Vème République notamment, entre 1962 et 1972 ont eu le mérite de le comprendre. C'est ainsi que Georges POMPIDOU, ce du XXème siècle a mis en oeuvre un projet industriel qui a permis à la France de combler une partie du retard que nous avions accumulé sur nos voisins anglo-saxons ou Allemands. Dans le même temps, la politique familiale mise en oeuvre à la libération a permis pendant deux décennies un redressement démographique dont la durée a été malheureusement trop brève.

Mais la réalisation du projet industriel, d'ailleurs partielle-ment entravée par les rigidités bureaucratiques de l'Etat et de la Société - n'allait pas manquer de poser à notre Pays un redoutable problème. La France serait-elle capable mieux que les autres pays occidentaux industrialisés avant elle de concilier la puissance économique et le respect d'une civilisation diversifiée. Pour relever ce défi, elle avait un atout.... constitué paradoxalement par son retard économique. Le spectacle des mégapoles sans âme des Etats-Unis, le caractère appauvrissant sur le plan humain de la standardisation était déjà largement connue en France au lendemain de la seconde guerre mondiale. Les récits de Georges Duhamel, un film comme "Les Temps modernes" de Charlie Chaplin ou les romans de Huxley avaient popularisé bien avant mai 1968 la tristesse d'une civilisation des robots que Bernanos dénonçait dès l'après guerre. La coopération d'un Etat plus incitateur que gestionnaire et d'élites locales décidées à moderniser leur région sans en faire des drugstores aurait permis à la France de faire figure, sinon de.....

(suite en page 26)

..... modèle, du moins d'exemples aux nations désireuses de sortir d'une pénurie millénaire autrement que par la voie de la "grande bouffe". Ce, d'autant plus que la France, loin d'être un pays de déracinés comme les Etats-Unis pouvait s'appuyer sur tout un fonds de traditions et de cultures endormies par la centralisation sans être pour autant anéanties.

Malheureusement, la réalisation d'un tel projet supposait que dans le même temps, l'Etat cesse d'être le contrôleur méfiant tatillon et susceptible de toute opération d'aménagement et que les élus locaux et chefs d'entreprise perdent leur mentalité d'assistés. Cela n'a pas été le cas malgré des tentatives de réformes de l'organisation de pouvoirs dans la nation dont nous étudierons l'échec au chapitre 5.

De la sorte, un double phénomène s'est produit: tantôt un patronat archaïque ou une administration sclérosée ont freiné des quatre fers notre industrialisation. C'est ainsi que la France continue à être affligée d'une petite et moyenne industrie où l'on hésite devant l'investissement et la modernisation. C'est ainsi, aussi, que notre équipement téléphonique nous met au dix-septième rang européen.... derrière l'Espagne alors que notre technologie en ce domaine est une des meilleures du monde.

Tantôt le projet industriel a atteint, malgré tout, ses objectifs économiques. Mais sa réalisation a été accomplie en copiant de façon servile le modèle anglo-saxon. Avec quarante, soixante ou quatre-vingt ans de retard, la consommation dirigée, l'expansion des moyens modernes de communication, l'urbanisation accélérée et sauvage ont produit dans notre pays les mêmes désolants effets d'uniformisation qu'aux Etats-Unis.

L'UNIFORMISATION PAR LA CONSOMMATION

Après les privations de la guerre et de l'intermédiaire après-guerre, les Français étaient avides de bien être et se sont jetés dans la consommation de masse qui s'est installée en France vers le milieu des années cinquante. Ce désir de confort - parfaitement légitime - a été exploité et dévoyé par les marchands. Avec vingt ou trente ans de retard sur les Etats-Unis, les Français ont connu un matraquage publicitaire de grande envergure. Mais la publicité sup-

pose, pour avoir un effet de masse, que le public qui la reçoit soit homogène. S'il ne l'est pas, elle s'efforce de modifier la situation en diffusant un certain nombre de modèles mentaux à priori dans lequel les Français viennent se couler comme dans des gaufriers.

Le coup de génie des experts en marketing, aidés par les psycho-techniciens et les psychosociologues de tout acabit, a été de proposer à tous un modèle archétypique auquel ils chercheraient à se conformer. Son portrait-robot Grand, mince, 30-35 ans, cadre supérieur, marié avec une femme ravissante, si possible sans enfants, possesseur d'une voiture de sport, d'un duplex à Paris et d'un chalet à Mégève. Il passe, bien sûr, l'été sur la Côte d'Azur à moins que ce ne soit en Tunisie, au Mexique ou à Tahiti. Tel est ce demi-Dieu, bronzé débordant de vitalité, de puissance et de richesse que l'on a proposé à l'adoration des Français.

Toute l'astuce des marchands consiste alors à vendre des produits, non pas pour leur valeur d'usage réelle, mais comme "signes" d'appartenance plus ou moins grande à la catégorie des demi-dieux de la société industrielle. Mais, par la même occasion, la fonction ludique et symbolique de la consommation a abouti à uniformiser les costumes, mais aussi les comportements, voire le langage. Il y a plus grave: en mettant tous les Français sur la même ligne de départ dans la course à la consommation dirigée, la société industrielle les met en compétition les uns avec les autres. Il y a les "happyfew" qui approchent de façon asymptotique au niveau archétypique et les exclus de la consommation les délaissés et méprisés. Entre ces deux extrêmes, toute une gamme

intermédiaire. La société de consommation n'a certes pas inventé l'envie et la jalousie. Mais c'est elle qui, la première, en a fait le moteur principal de la vie sociale. De la sorte, la notion même de communauté fondée au moins partiellement sur une amitié est implicitement niée. L'uniformisation des comportements s'accompagne donc d'une exacerbation de l'individualisme... et de l'appauvrissement de la sociabilité. La façon, par exemple, dont même dans les campagnes les vieilles gens sont de plus en plus rejetés par leurs enfants dans des asiles-pourrissoirs est révélatrice de cette liquidation rapide de l'esprit communautaire qui faisait la richesse humaine des sociétés provinciales.

(à suivre)

Question : Le comte de Paris reçoit toujours un accueil très chaleureux dans les pays arabes. On dit que c'est parce qu'il est «descendant du prophète». Est-ce exact ?

Réponse : Christian Cartier dans son livre «Les ascendants de Louis XIV» (Editions Christian) établit l'ascendance mahométane (plutôt compliquée) de Pierre 1er du Portugal dont Louis XIV descend plusieurs fois (voir tableau ci-dessous). Cependant nous croyons qu'il existe une alliance propre aux Orléans avec une descendante de Mahomet. Nous n'avons pas eu le temps d'entreprendre les recherches à ce propos. Peut-être un de nos lecteurs pourra-t-il éclairer notre lanterne.

Descendance de Mahomet, prophète		
	° La Mecque 571	Médine 632
		dont,...
XXIII	Ismaël ben Abbad, Cadi de Séville	dont,
XXII	Abbad Ier, roi de Séville (Abul-Casim-Mohamed) † 1042	dont,
XXI	Abbad II, roi de Séville (Abu'Amr Al Mutadid) † 28 - XI - 1069	dont,
XX	Abbad III, roi de Séville (Abu'Al Mutamid) ° 1028 † Agmat (Maroc) 1095 x Sultane Imétad dite Romaïka (muletère de Séville)	dont,
XIX	Zaïda (baptisée Isabelle) † en couches 12 - IX - 1099 (inhumée San Isidore-de-Leon) x 1098 (post-festam) 4ème femme d'Alphonse VI, roi de Séville (° VI - 1049 † Tolède 1 - VII - 1109)	dont,
XVIII	Sancha de Castille ° 1100 x 1122 1ère femme du comte Rodrigo Gonzaléz de Lara	dont,
XVII	Rodrigo Rodriguez de Lara † 1128 x Garcia de Azagra	dont,
XVI	Sancha Rodriguez de Lara x Gonsalo Ruiz II Giron (†1234)	dont,
XV	Marie Gonzalez de Giron x Guillén Perez de Guzman (†1212)	dont,
XIV	Marie Guillén de Guzman (appelée "la Mayor"), dame de Alcocer †1262, maîtresse d'Alphonse X, roi de Castille (†1284)	dont,
XIII	Béatrice de Castille ° 1242 † 27 - X - 1303 x 3 - VI - 1254 2ème femme d'Alphonse III, roi de Portugal (° 5 - V - 1210 † 16 - II - 1279)	dont,
XII	Denis Ier, roi de Portugal ° Lisbonne 9 - X - 1261 † 13 - I - 1325 x 24 - VI - 1282 Isabelle d'Aragon (° Saragosse 1271 † Estremos 14 - VII - 1336, canonisée en 1626)	dont,
XI	Alphonse VI le Brave, roi de Portugal ° 8 - II - 1291 † 28 - V - 1357 (enterré Cathédrale de Lisbonne)	dont,
X	Pierre Ier de Portugal (n° 800)	

LE ROYALISME A LA FIN DES ANNÉES 50

UN ROYALISTE REVOLUTIONNAIRE :

JEAN MONDETOUT

Le petit livre de Jean Mondétour (192 pages), paru en 1956, est surprenant à bien des égards; d'abord parce qu'il nous présente une vision profondément renouvelée du royalisme, en rupture totale avec la doctrine maurrasienne. S'il existe un malentendu entre les Français et la monarchie, nous dit-il sans ambages dans son avant-propos, c'est la faute à Maurras. Ensuite parce que l'auteur procède à certaines anticipations tout à fait remarquables, que nous découvrirons au fil du commentaire. Disons simplement qu'un bon nombre d'analyses et de thèmes que défend aujourd'hui la NAR sont déjà largement contenus dans la réflexion de Jean Mondétour. Par exemple la complémentarité entre les concepts de monarchie et de démocratie.

« Révolution et Monarchie » ne délivre aucune « doctrine monarchiste ». Au rancard la dialectique d'Action française, terminée la démonstration logique de la nécessité royale ! A travers ces « notes » (l'ouvrage ne prétend pas être un essai), Jean Mondétour médite quelques thèmes qui touchent plus sa sensibilité que sa raison, ce qui n'empêche pas les développements rigoureux. C'est l'esprit de la monarchie

qu'il veut nous faire éprouver, avant que d'approuver sa lettre. « La Monarchie n'est pas un système politique, c'est un système d'existence ». Lui-même n'est pas devenu royaliste par la pure raison, mais durant sa période de prisonnier de guerre : par les contacts avec ses camarades de captivité, il a senti que l'Europe ravagée par le nazisme avait mieux résisté au Mal dans les monarchies, c'est-à-dire les pays nordiques. La France des années 50 et les difficultés qu'elle traverse lui confirme cette intuition, qu'il développe dans les pages de « Révolution et Monarchie », appelant à la rescousse Bernanos, Malraux, Camus et le comte de Paris.

Un mot sur l'auteur : Mondétour est très certainement un pseudonyme, dont nous ignorons qui il cache. Nous sollicitons le lecteur afin qu'il nous aide à éclaircir ce petit mystère.

LA DEMOCRATIE EN CRISE

Il faut lire Jean Mondétour en référence constante avec l'époque qui est la sienne : en 1956, la France souffre d'instabilité gouvernementale, au gré de la valse des ministères, et a mal à

son Empire, sacrifiant l'Indochine avant d'entrer dans le drame algérien. Son économie est frappée d'anémie, alors que les autres pays européens se développent à grand pas. Fort pessimisme de Jean Mondétour, qui résume en un mot le moral des Français de cette décennie : indifférence. La Libération portait en elle de grands et graves espoirs, vite déçus. « De la Résistance à la Révolution », disait-on en croyant que la fraternité des armes favoriserait un monde meilleur. La lassitude l'a emporté, tout juste troublée par quelques accès de fièvre dont s'inquiète Mondétour : la montée électorale du Parti communiste et du poujadisme.

Bref, la démocratie est en crise, parce que le XXème siècle a vu une confusion fâcheuse s'opérer entre les fonctions de « gouvernement » et de « représentation », que le divorce s'est accentué entre gouvernants et gouvernés, que l'indifférence des citoyens a évacué toute « morale publique ».

Face à cette crise de régime, Jean Mondétour propose la « révolution monarchique », qui substituera à la IVème République une « monarchie moderne », redonnant au chef de l'Etat sa di-

mension symbolique qui n'interfère pas dans la gestion politique quotidienne, réaffirmant la nécessité du dialogue direct entre le Pouvoir et les citoyens, dialogue aujourd'hui interrompu par l'excroissance bureaucratique. La monarchie permet enfin de garantir la « morale publique », c'est-à-dire le minimum de consensus sur une morale minimum.

LA REVOLUTION MONARCHIQUE MODERNE

En ce sens, la révolution monarchique est moins idéologique ou technique que morale et spirituelle. Mondétour n'entre pas plus avant dans le débat constitutionnel. Mais il incline pour la réforme institutionnelle proposée par le général de Gaulle après-guerre, en souhaitant qu'elle s'effectue dans le cadre de la monarchie. Voilà une heureuse anticipation du projet gaullien, lorsque l'homme du 18 juin devenu président de la République nouera le dialogue avec le comte de Paris.

Si la monarchie garantit les principes qui fondent toute vie collective, si elle assure la règle du jeu politique, la monarchie se doit aussi d'exercer la justice sociale. Là encore, Jean Mondétour épouse pleinement son époque et saisit bien tous les bouleversements qui la travaillent peu à peu. Il repère les premiers soubresauts de la croissance économique et des améliorations sociales qui en découleront, la fin de la prédominance du monde rural et la réalisation dans la vie quotidienne de la société industrielle. Mais la IV^{ème} République n'a pas les moyens d'engager la modernisation de l'économie, que seule la monarchie pourrait réaliser avec efficacité, parce que porteuse de sta-

bilité constitutionnelle et garantissant de meilleures conditions psychologiques. De fait, l'industrialisation de la France sera menée dans les années 60 par la monarchie élective gaullienne. La politique économique souhaitée par Jean Mondétour est d'inspiration assez libérale (« L'Etat n'est pas fait pour être industriel ou commerçant ») et fortement européenne. Sur le plan social, notre auteur est un parfait social-démocrate, nous y reviendrons plus loin.

MONARCHIE ET DEMOCRATIE

La révolution monarchique ne réussira que si elle parvient à sauver la démocratie, qui a été « trahie » par le système républicain. Et Mondétour, pour dissiper le malentendu entre monarchie et démocratie, introduit par Maurras, développe des arguments que nous connaissons bien. Les régimes européens, dit-il, sont pour moitié des monarchies démocratiques et l'Histoire de notre pays montre le souci « démocratique » de ses rois. Aucune ambiguïté sur le terme de « démocratie » employé par Jean Mondétour : il s'agit bien là de la démocratie libérale et parlementaire adoptée en France au siècle dernier, qui autorise la libre activité des partis politiques, assure « la liberté de l'individu et des collectivités », « respecte toutes les formes de culte et protège la liberté de conscience ». Mondétour réintroduit un royalisme libéral (au sens politique), qui assume parfaitement les valeurs de 1789 et se refuse à toute « restauration », tout retour en arrière. Cette monarchie sera enfin « formellement antiraciste » et fondera l'Union française sur la « fédération », au lieu du colonialisme.

Démocratique également le passage à la monarchie : « c'est aux Français de décider », nous dit Mondétour dans la toute dernière phrase de son ouvrage. Refus du « coup de force » et volonté de favoriser « le remplacement d'une république construite sur les bases d'une monarchie sans roi, par une monarchie construite sur les bases d'une république démocratique en ruines ». La stratégie est somme toute proche de celle des royalistes d'aujourd'hui, qui souhaitent l'évolution jusqu'à son terme de la dimension monarchique de la Vème République.

LA MONARCHIE COMME TRANSCENDANCE

Revenons au rôle spécifique de la monarchie, tel que l'entend Jean Mondétour. L'auteur n'aborde pas, nous l'avons dit, le fonctionnement institutionnel de son système, renvoyant sur ce point aux ouvrages du comte de Paris. « Sa » monarchie exprime avant tout une transcendance possible pour une société vivant dans le seul rationalisme. Cette fonction royale - la monarchie comme transcendance - est un thème de réflexion difficile à traiter, non dénué de dangereuse ambiguïté, aujourd'hui comme hier. Mondétour renforce l'ambiguïté et notre inquiétude quand il souhaite que « s'impose une nouvelle mystique de l'Etat », « une métaphysique du nationalisme », bref un « idéal collectif ». Les hommes ne vivant pas que de pain, les sociétés manifestent leur existence à travers des rites et des symboles. La politique, c'est aussi la gestion de l'imaginaire populaire (des imaginaires populaires). La révolution monarchique sera donc « spiritualiste » on ne sera pas, c'est-à-dire qu'elle devra répondre aux exigences d'un monde envahi par

la technique et débouchant sur la mort (les années 50 virent une montée très forte de la peur du nucléaire). Puisque le romantisme révolutionnaire a disparu, il nous faut choisir une « mystique » permanente et humaine, dont le symbole monarchique sera l'expression, comme le voulait Bernanos. La force de la monarchie vient de ce qu'elle est un mythe vivant, précisément le plus humain et le plus transcendant des mythes. Les Lumières et le XIX^{ème} siècle ont voulu détruire ces derniers, et ils n'ont fait que libérer les pires superstitions. « L'on ne se convertit jamais qu'à un médiateur » disait André Malraux, cité par Jean Mondétour. La transcendance permet la médiation. Le mythe monarchique est au cœur de notre peuple et de son Histoire, beaucoup plus présent, beaucoup plus universel que le mythe de la révolution socialiste, par exemple. Il n'est pas une forme de nostalgie, ni une espèce de régression; au contraire, parce qu'il relie le passé au présent, il nous délivre de la nostalgie. Toujours en évolution (le Prince très chrétien selon saint Louis et le Roi-Soleil n'ont pas la même teneur symbolique), le mythe monarchique est perpétuellement moderne. Ses moindres mérites sont de provoquer l'adhésion du peuple à la Loi, de libérer le gouvernement des « grands principes » en les incarnant, de décharger les « politiques » du complexe centralisateur, en réalisant l'unité.

PRINCE ET PRINCIPES

Au centre de la monarchie résident la figure et la fonction du prince. Il joue simultanément trois rôles essentiels :
 — le Roi représente le principe de l'homme, l'archétype de l'individu, en lequel chacun peut se reconnaître. La monarchie est un régime de principes. Ce n'est

pas la personne qui fait le monarque, mais sa capacité à faire rayonner le principe, par une « politique de présence ».

Cela débouche sur un échange permanent entre le Roi et le peuple : le premier rend la Justice, la deuxième lui apporte sa confiance.

— A cet aspect « idéologique » s'ajoute une dimension plus politique : l'arbitrage royal. La monarchie réhabilite ainsi l'autorité tout en se gardant de la dictature.

— Le prince permet enfin la représentation de la France dans le monde, en rétablissant sa dignité et sa compétence dans la discussion politique internationale. « Le système monarchique est le régime représentatif par excellence ».

COMMONWEALTH A LA FRANÇAISE

Il faut s'attarder sur cette dernière fonction royale, parce qu'elle s'applique dans un contexte très différent du nôtre : en 1956, la France compte 100 millions d'habitants, si l'on considère la métropole et l'outre-mer. Or, l'Empire français subit de sérieuses tensions, des déchirements à vif, et le drame algérien ne fait que commencer. Face aux périls, Jean Mondétour confie à la monarchie le rôle de médiatrice qui fait tant défaut avec la IV^{ème} République. Son inspiration puise tout droit au Commonwealth des Anglais, qui a su lier les Etats de l'ancien empire, tout en respectant la liberté de chacun d'entre eux. Le Commonwealth à la française ainsi conçu est d'autant plus souhaitable qu'il s'adresse à des peuples vivant sous des pouvoirs aux structures bien souvent familiales et monarchiques, et qui restent imperméables à la notion de l'Etat laïc moderne.

Devant les événements d'Indochine et d'Algérie, Jean Mondétour charge la monarchie d'assu-

rer « sans heurt le passage de l'état colonial à l'indépendance des peuples colonisés ». Parler, en 1956, d'« indépendance » ou de « souveraineté interne » (expression reprise au comte de Paris) montre la lucidité et le courage de l'ouvrage.

LES MONARCHISTES DE DEMAIN

Comment la monarchie pourra-t-elle s'établir, qui devra-t-elle convaincre, sur qui pourra-t-elle compter ? Nous l'avons vu, l'analyse et les propositions de « Révolution et Monarchie » rompent avec la thématique royaliste traditionaliste et maurrasienne.

Mondétour se refuse à figer la monarchie dans une quelconque « tradition », d'autant moins qu'il constate que ce ne sont pas les républicains, mais les royalistes, qui critiquent le comte de Paris et son action. Il résume son point de vue en une habile formule : « La monarchie de demain doit sauver la république d'aujourd'hui et non les royalistes d'hier ». Deveniront royalistes, ou plutôt loyalistes, tous ceux qui partageront en commun le souci de justice à l'égard des opprimés, le refus de la dictature, la volonté de redresser la France. Pas d'avant-garde intellectuelle, ni de minorité agissante, comme y travaillaient l'Action française, mais une monarchie ouverte à tous, qui ne néglige pas pour autant d'adresser des messages spécifiques aux « élites ». Dans les années 50, la classe intellectuelle, écrivains et artistes, est partagée par deux passions en vogue : l'existentialisme et la Révolution socialiste, qui se conjugent chez l'auteur à la mode : Sartre. La monarchie se doit de garantir l'existence de cette élite et d'« offrir une conclusion humaine à ses recherches ». Si la monarchie démontre sa capacité à défendre l'individu contre les forces d'oppression, si elle prouve que « la condition prolétarienne et (son)

souci essentiel...», elle aura emporté la conviction et l'adhésion des intellectuels. Mondétour cite même André Malraux comme le type même de l'intellectuel dont les préoccupations pourraient rencontrer celles de la monarchie.

La monarchie devra également rallier les «élites» dans le domaine économique, dont nous avons vu qu'il n'échappera pas à la révolution monarchique : industriels, agriculteurs, hommes de tous partis politiques, pourvu qu'ils soient de bonne volonté, tous peuvent prétendre à être les monarchistes de demain. Quant aux monarchistes d'aujourd'hui (des années 50), Jean Mondétour, qui a reconnu leur influence néfaste, ne les laisse pas à leur triste sort : «... sauront-ils faire leur propre révolution avant de faire celle de la France de demain ?». Vu de 1956, l'intention paraît un vœu pieux, il faudra attendre quinze ans pour qu'elle devienne réalité, avec la fondation de la N.A.F.

UN ROYALISME DE GAUCHE

«La Monarchie est à gauche». L'affirmation abrupte est en tête du chapitre de «Révolution et Monarchie» sur la gauche. Et Jean Mondétour précise plus loin sa pensée : «Si être de gauche consiste à demander que ça change, à refuser le seul enrichissement du banquier, à réclamer la justice sociale et l'équipement technique, la monarchie française, comme toutes les monarchies d'Europe, est «à gauche».

Jean Mondétour, comme la plupart des royalistes depuis deux siècles, comme l'Action française en son temps, comme la N.A.R. aujourd'hui, refuse de se situer explicitement sur l'échiquier politique, arguant (déjà !) de la perte

de sens des notions de «droite» et de «gauche». Mais il y a les faits, les analyses, les prises de position, une façon d'appréhender les grands thèmes, dont se dégage nécessairement une certaine «sensibilité», dirions-nous aujourd'hui. S'il existe des transferts idéologiques entre la droite et la gauche, cela ne signifie pas que ces deux notions soient factices. Une chimère aurait-elle tant pesé sur la vie politique française depuis plusieurs décennies ? En fait, l'erreur est d'élever la droite et la gauche à la hauteur d'absolus, et l'erreur contraire est de nier leur réalité. Jean Mondétour, sans jamais entrer dans la logique absurde d'un «camp» contre l'autre, n'en manifeste pas moins sa préférence : «C'est à gauche beaucoup plus qu'à droite qu'il convient de proposer la monarchie». A propos de «Révolution et Monarchie», on peut donc parler de l'expression d'un royalisme de gauche (dans les années 50, les royalistes de droite se regroupent en deux tendances : les archéo-maurrassiens de la Restauration Nationale, soucieux du dogme, et les néo-maurrassien de la Nation française de Pierre Boutang, flirtant avec le gaullisme).

«A gauche», Jean Mondétour aspire au socialisme. Ne nous méprenons pas sur le mot : l'Action française elle aussi ne dédaigne pas une forme de «socialisme», mais in s'agit là d'un «socialisme fédéral», selon l'expression de Pierre Boutang, c'est-à-dire la prise en compte du champ social à travers les relations interpersonnelles et intercommunautaires. Au capitalisme, on oppose le corporatisme. La lutte des «petits» contre les «gros» est souvent présente et conduit aisément à l'antisémitisme, ce «socialisme du pauvre».

Le socialisme souhaité dans «Révolution et Monarchie» est

étranger à sa formulation d'extrême-droite. Jean Mondétour est très exactement un social-démocrate. Il revient constamment au long de l'ouvrage sur l'exemple des pays d'Europe du Nord, dont la plupart sont des monarchies qui ont su mener une révolution du bien-être et de l'égalité sociale. Jean Mondétour déplore que la France ne sache pas, ne puisse pas moderniser son économie et sa vie sociale, il redoute par ce fait sa marginalisation, son isolement du reste de l'Europe.

Cette incapacité à conduire une révolution sociale-démocrate se révèle dans l'existence d'un Parti communiste fort (30% des suffrages dans les années 50 !).

Jean Mondétour reproche à la «gauche modérée» d'avoir nié l'électorat communiste, de l'avoir exclu de la gestion des affaires. Refusant avec le comte de Paris l'«anticommunisme» facile, il propose de rallier cet électorat à la social-démocratie, afin de contrecarrer l'influence du mythe soviétique. L'objectif recherché est de recréer une «Troisième Force», une «Nouvelle gauche», entre la droite et le Parti communiste, qui trouvera son plein épanouissement dans le cadre monarchique, comme en Suède, au Danemark ou aux Pays-Bas.

«A gauche», Jean Mondétour l'est également par l'intérêt qu'il porte à la pensée du comte de Paris, «né à droite, adulte à gauche», constate pour s'en réjouir l'auteur de «Révolution et Monarchie».

Il faut regretter que le livre de Jean Mondétour ne soit plus disponible que dans quelques bibliothèques et chez quelques bouquinistes. D'abord parce que Jean Mondétour, militant en 1985, aurait certainement adhéré à la N.A.R., puisque son ouvrage anticipe bien des thèmes et des positions qui sont aujourd'hui les

nôtres. Ensuite parce que ce livre est un élément supplémentaire dans l'histoire du «royalisme de gauche», histoire qui reste d'ailleurs à écrire, tant elle a été occultée par celle de la droite monarchiste dans l'opinion publique.

Emmanuel MOUSSET

Jean Mondétour, «Révolution et Monarchie», Olivier-Perrin, 1956.

LE SOUVENIR DE LOUIS XVII

27 mars 1785 - 1985

S'il est un roi de France qui n'est jamais mort, c'est bien le petit Louis-Charles de France. Second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche. Il naît le 27 mars 1785 à Versailles et son enfance paraît comme une décennie d'infortune qui n'a pas fini de toucher les esprits sensibles.

Louis porte d'abord le titre de duc de Normandie (1785-1789). Sa venue au monde n'est pas une source de joie pour les Parisiens à qui la reine rend visite. A cette occasion «... il n'y a pas eu une seule acclamation, mais un silence parfait...» Marie-Antoinette en a beaucoup de chagrin. Mais ce petit chagrin n'est rien au regard du grand désespoir qui l'attend le 4 juin 1789. Alors que Versailles et Paris vibrent de l'effulgence des Etats-Généraux, le dauphin Louis-Joseph s'éteint à Meudon : vive le nouveau dauphin Louis-Charles. Le couple royal n'a qu'un autre enfant, une fille : Marie-Thérèse Charlotte de France (Madame Royale).

Le dauphin n'a que sept ans lorsqu'il accompagne sa famille au Temple en août 1792. Quelques mois plus tard, le martyr de son père, le 21 janvier 1793, fait de lui, aux yeux des princes émigrés et des royalistes de France, le XVII^{ème} roi Louis, de France. La commune de Paris décide

de confier son éducation au sinistre couple Simon. Il ne subit pas de violences physiques comme cela fut écrit. Mais il n'est pas difficile d'imaginer la violence psychologique que les manières des Simon ont pu représenter pour le jeune orphelin.

Puis, à partir de janvier 1794, Louis XVII est enfermé dans l'ancienne chambre de Louis XVI, où personne ne peut le rencontrer. Ceci correspond avec le départ des Simon du Temple. Seul Barras rend visite au détenu le lendemain de l'exécution de Robespierre. De quoi voulait-il s'assurer ? Le nouveau geolier ne fera jamais se rencontrer le frère et la sœur.

Subitement, en mai 95, le jeune prisonnier est malade. Le médecin qui lui rend visite, meurt quelques jours plus tard, au sortir d'un banquet de conventionnels. Le Dr. Pelletan, le remplace. Il ne juge pas alarmant l'état du malade qui pourtant s'éteint le lendemain, 8 juin 1795.

Des historiens s'accordent, aujourd'hui, pour penser que ce n'est pas l'enfant royal qui est mort au Temple. Le corps autopsié mesure 1 m 62. S'agit-il raisonnablement de celui d'un enfant de dix ans menu et fin comme on décrit Louis XVII ? Pourquoi n'a-t-on pas informé Madame Royale du décès de son frère et l'a-t-on ainsi empêché de se recueillir une dernière fois sur son corps ?

Dès 1796 les premiers prétendants se manifestent. Il y en aura en tout une quarantaine.

Le premier fut Jean-Marie Hervagault, bâtard du duc de Valentinois et d'une chambrière de Marie-Antoinette, Nicole Brigot. Il est apparu longtemps comme le plus crédible.

Il y eut aussi le baron de Richemont, bel homme, résolument discret qui n'avait d'autres prétentions que celles de faire reconnaître son «identité».

Il reste, enfin, celui qui demeure le plus connu des faux dauphins : Carl-Wilhem Naundorff -Horloger en Prusse, il déclare sous le coup d'une inculpation pour faux monnayage, être le fils de Louis XVI, évadé du Temple. Il ressemble de façon troublante à Louis XVI, si ce n'est ses cheveux noirs et le fait qu'il ne se souvient pas d'un mot de français.

ACTIVITÉS ROYALISTES A LA LIBÉRATION :

INTERVIEW DE

VIOLETTE ET PIERRE D'ANDRÉ

Les abonnés du «Lys Rouge» connaissent un peu l'histoire du premier «Lys Rouge» et de son fondateur Jean-Marc Bourquin, qui présenta une liste royaliste aux municipales de Paris en 1945. Il y a quelques années nous avons acheté chez un bouquiniste la profession de foi et un bulletin de vote de cette liste sur laquelle figurait le vicomte Pierre d'André.

Que nous apprend le «Dictionnaire de la Politique française» de Coston

sur cette dernière personnalité ? «Auteur dramatique (...) né le 24 janvier 1914. (...) fondateur après la guerre de l'Association Catholique Royaliste qui publiait «L'Etendard». Ensuite : critique cinématographique à «Ouest-France», président de l'Office catholique français du cinéma...» Il a créé avec sa femme Violette une revue consacrée au cinéma et à la télévision.

Toujours soucieux de recueillir des éléments permettant une histoire du

royalisme après 1945, nous avons demandé à Yann Gweltaz, précieux collectionneur de vieux papiers et déjà auteur pour nous d'une «histoire marginale et désenchantée de la naissance de la N.A.F.» (L.R. numéro 21), d'aller interroger Pierre et Violette d'André sur cette période obscure.

Y.G. : En 1945, vous allez être l'un des premiers à reprendre le flambeau de l'idéal monarchique, alors que Maurras et ses compagnons subissent les avanies de l'«épuration»; pouvez-vous nous rappeler cet épisode peu connu de l'histoire du monarchisme français, et tout d'abord votre passé politique ?

P.A. : Mes antécédents politiques sont des plus succincts puisqu'à l'époque j'étais avocat et vierge de tout engagement au sein d'une formation quelconque; ma femme et moi sommes royalistes de tradition familiale et mes seuls liens avec les représentants des mouvements royalistes se réduisaient à la lecture de revues et de livres...

V.A. : Quand j'avais dix ans, mes petites camarades me poursuivaient à l'école en criant : «Française, catholique, royaliste» ! C'était déjà ma devise, alors que j'habitais la Roumanie et que je n'avais donc aucun lien avec tous les mouvements royalistes...

P.A. : C'est l'élection de l'assemblée constituante, le 6 novembre 1945, qui nous a permis d'exprimer nos convictions et nos sentiments profonds; nous avons fait la connaissance,

par l'intermédiaire d'amis communs, d'un nommé Jean-José ALMIRA qui voulait présenter une liste royaliste à Paris. ALMIRA était un garçon étonnant qui, à la suite d'une blessure reçue à la tête, était devenu pratiquement bègue, mais ce défaut disparaissait lorsqu'il parlait en public : il était alors un excellent orateur... Or, apprenant que Jean-Marc BOURQUIN présentait lui aussi une liste royaliste, nous nous sommes rencontrés et avons décidé de fusionner nos listes; je ne me souviens plus des résultats, mais nous fûmes magistralement battus; cela dit, nous n'y avons jamais beaucoup cru, il s'agissait plutôt d'affirmer une présence royaliste à un moment où il n'existait plus rien : Maurras avait des ennuis, suite à l'«épuration», et d'une façon générale, tout le mouvement royaliste était réduit à néant...

Y.G. : Qu'est-il alors advenus après ces élections ? Etes-vous resté en contact avec vos colistiers ?

P.A. : Non, nous nous sommes séparés, plus ou moins brouillés, à cause des orientations «gauchisantes» de ALMIRA; c'est pourquoi nous avons quitté le mouvement...

V.A. : Sur le papier à lettres d'ALMIRA figurait le bonnet phrygien, car il considérait qu'il fallait réveiller toutes les traditions, y compris les traditions révolutionnaires ! Nous ne pouvions l'accepter, et il y eut rupture...

P.A. C'est peu de temps après, en 1947, que j'ai écrit «Qui ? Quand ? Comment ?» qui résume toute notre doctrine et explique toute notre action. J'y envisageais le problème dynastique sur le plan historique; chacun des prétendants, le comte de Paris, les Blancs d'Espagne et Naundorff, faisaient chacun l'objet d'un chapitre. En effet, pour le croyant un peu mystique, ce n'est sans doute pas par hasard si tout s'effrite après Louis XVI : le comte de Chambord mourant sans descendance, Philippe-Egalité assassinant son cousin, les Blancs d'Espagne qualifiés de princes étrangers, etc. Il y a là tout de même quelque chose de troublant, et je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles le mouvement royaliste ne décolle pas... Alors, après avoir envoyé les épreuves de cette brochure aux représentants des différents prétendants concernés, nous avons reçu une lettre de félicitation de

Dominique CLAUZEL, représentant des Blancs d'Espagne, ainsi qu'une lettre d'approbation du Marquis de CASTELLANE, représentant de NAUNDORFF. Par contre, nous n'avons pas reçu de réponse directe du représentant du comte de Paris, M. DELONGRAYE-MONTIER; mais ce dernier fit paraître le communiqué suivant dans «Ici-France», le journal officiel du Prince : «J'apprens qu'une publication appelée «L'Etendard», affichant une étiquette catholique royaliste, était diffusé à Paris et dans certains départements. Je tiens à préciser que ce journal et ce mouvement n'engagent que leurs promoteurs, et ne peuvent être considérés comme l'expression ou l'un des instruments de la propagande royaliste officielle». Ce communiqué, qui ne comporte ni argument, ni réfutation, est donc quand même une réponse, sous forme de désaveu voilé, puisque M. DELONGRAYE-MONTIER a été tenu au courant de la naissance de «L'Etendard» (il m'en a accusé réception par lettre datée du 6 mars 1946) et de la publication du livre «Qui ? Quand ? Comment ?» que je lui avais adressé...

Cela pour la petite histoire... C'est à ce moment que nous nous sommes dit : devant cette confusion dans le problème dynastique, devant cette difficulté de prendre parti, notre position sera d'être pour l'Elu de Dieu, et de nous contenter de défendre le principe de la Monarchie de droit divin; quant à la personne, l'Elu de Dieu, le Seigneur saura bien la faire connaître, comme il l'a fait pour Charles VII...

En effet, certains voulaient nous engager avec les NAUNDORFF, mais nous leur disions : si vous arrivez à prouver irréfutablement que NAUNDORFF est bien le descendant de Louis XVII, d'accord; le principe monarchique, la loi salique, le droit d'aînesse nous conduisent alors à crier : «Vive NAUNDORFF !». Mais tant qu'il s'agit de racontars, de présomptions, «la gouvernante qui dit que...», ça ne colle pas, cette descendance doit être d'une clarté absolue... Donc, NAUNDORFF étant douteux (ce qui ne voulait pas dire que nous étions contre a-priori), restaient les prétendants d'Espagne ou le comte de Paris : entre les deux, je n'hésite pas, pour les raisons logiques que j'explique dans ma brochure, qui est d'ailleurs inspirée très largement, pour cette partie là, de l'ouvrage de Paul WATRIN, «La tradition monarchique»...

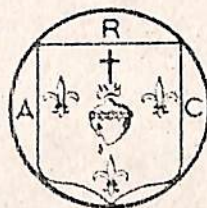
Y.G. : C'est une position très proche de celle de l'Abbé de NANTES ?

V.A. : Oui, et j'ai d'ailleurs envoyé il y a quelques mois le livre de mon

PIERRE D'ANDRÉ

Chambrier secret de cape et d'épée de S. S. Pie XII
Directeur de l'Etendard de la France

QUI ? QUAND ? COMMENT ?



LES ÉDITIONS DE L'ÉTENDARD

7, RUE WASHINGTON

PARIS-VIII*

mari à l'Abbé, qui m'a écrit ceci pour me dire que c'était exactement sa position : «Cher Monsieur, je reçois ce matin votre double envoi; je viens d'achever l'un et de lire la préface de l'autre; c'est donc un signe de communion d'idées et de sentiments que cette communication : je vous en remercie. A quelques détails près, la thèse de votre livre sur la Monarchie est celle-là même que j'ai développé à la Mutualité le 21 juin, infiniment applaudie par nos amis. Elle n'a été comprise ni par les gens d'«Aspects», ni par les «légitimistes» qui, eux, disent le droit ainsi : d'abord leur prétendant, ensuite l'action. Vous avez entièrement raison : d'abord la pleine reconnaissance de la Royauté de Jésus-Christ, ensuite une action de tous pour rétablir Son Royaume; et alors, Lui seul saura gui-

der le Régent et les Conseils de l'Etat nouveau dans la reconnaissance du vrai fils de Saint Louis. Quelle admirable perspective, quelle merveilleuse et certaine espérance (...) Donc, je vous remercie, espérant qu'enfin le peuple catholique et le peuple français fidèle se redressera pour appeler de ses prières le grand pontife et le grand monarque, envoyés du Sacré-Cœur (...). Un Frère intervient et me dit : c'est à croire que vous avez plagié M. d'ANDRÉ sans avoir l'honnêteté de le dire ! Et bien il n'en est rien, et c'est une preuve de la vérité et de la beauté de nos deux discours parallèles, mais je le citerai dans mon texte écrit... C'est quand même intéressant ! Ceci a été toute notre action avec «L'Etendard de France», nous n'avons pas ces-

sé d'essayer d'expliquer cette position !... La dévotion au Sacré-Cœur était le phare de notre doctrine : nous avons fait connaître le message du Sacré-Cœur à Sainte Margueritte-Marie, qu'il était très difficile de trouver à ce moment-là; je l'avais cherché partout, et même à Paray-le-Monial il n'y avait rien. Pour avoir ce texte, il a fallu chercher dans la Bulle de canonisation de Sainte Margueritte-Marie, rédigée en latin, même pas traduite en français : en effet, l'Eglise avait fait le black-out sur ce texte à cause de son aspect politique... Nous avons également reçu un témoignage extraordinaire de la duchesse de SABRAN, proche de Claire FERCHAUD, habitant Loublande, qui nous a écrit en substance : « Claire est à l'arrière, vous êtes en première ligne »... Quand on sait que Claire FERCHAUD a été envoyée par Dieu auprès de POINCARÉ...

Y.G. : Et sur le plan strictement politique, vous reconnaissez-vous proche de Maurras ?

P.A. : Absolument, puisque c'est lui qui, d'une certaine façon, a bâti toute la doctrine monarchique; même si nous ne pouvions pas le suivre quand il était partisan des Orléans, mais le problème dynastique est une chose, le problème constitutionnel en est un autre... Tout le travail de l'Action fran-

çaise, MAURRAS, PUJO, DAUDET, etc., est un monument, c'est fantastique, prodigieux ! Et c'est tout de même grâce à eux qu'il y a encore des royalistes à l'heure actuelle... Il faut être honnête : je ne connais pas suffisamment l'œuvre de MAURRAS pour affirmer que je suis entièrement d'accord avec lui, mais je crois que le seul point qui nous sépare (avec donc le problème dynastique) était la spiritualité qui imprégnait notre doctrine...

Y.G. : Comment s'est présentée concrètement votre action ?

P.A. : S'il n'y avait pas eu ce déclin des élections, nous n'aurions jamais fait quoi que ce soit : une opportunité s'est présentée, et nous l'avons saisie...

Mais ce qui est tout de même assez étonnant, c'est que nous avons démarré de rien, sans autre publicité que ces élections, au moment desquelles nous avons vu se constituer autour de nous une petite équipe qui nous est restée fidèle lorsque nous avons fondé une association, « L'Action Royaliste Catholique » (ARC) et un mensuel, « L'Etendard », qui a compté jusqu'à un millier d'abonnés ! Les uns vendaient, d'autres nous aidaient pour le travail de secrétariat... Comme nous avions un grand appartement près des Champs-Élysées, nous y organisions des conférences qui réunissaient pas mal de monde...

V.A. : Et puis un certain nombre de gens qui nous suivaient dans ce mouvement ont continué, comme Gérard SACLIER DE LA BATIE, qui est aujourd'hui l'un des représentants officiels du « légitimisme »... Il a reconnu, lors d'une récente conférence, qu'il s'était appuyé sur tous les arguments de mon mari, il est venu me voir et m'a dit : « Vous savez, ma conférence est bâtie sur tout ce que j'ai appris de M. D'ANDRÉ.

P.A. : C'est vrai !... Nous avions également créé un insigne pour l'ARC, représentant le Sacré-Cœur sanglant et trois fleurs de lys d'or sur un blason bleu-roi... Nous étions bien sûr moins nombreux que l'Action française, ou même que les gens d'« Aspects de la France » maintenant, mais on parlait de nous de temps à autres : il me semble que c'est « Paris-match » qui avait publié un jour une enquête sur les mouvements royalistes; le chapitre consacré à l'ARC commençait ainsi :

FRANC-TIREUR

19.05.48

La croix et la bannière

Connaissez-vous l'Etendard de France ? Non ? Pas étonnant.

C'est l'organe mensuel de l'A.R.C. (Action royaliste catholique) et un numéro vient de tomber entre les mains du Huron.

Sur cinq colonnes, un article intitulé : « Face à la subversion, la synarchie. »

Tout ça pour expliquer que ladite synarchie est une organisation — tiens ! tiens ! — tout à l'opposé de la réaction.

Dégustez-nous ça :

« Si Pétain était réellement désireux de réagir contre le mal, la synarchie, maîtresse de Vichy, était loin d'être réactionnaire et prenait, au contraire, des mesures qui eurent pour effet de préparer directement la situation révolutionnaire présente. »

Eh ben ! mon Yeu !

L'auteur, un certain Pierre d'André, directeur de cette feuille de lys, vient d'être fait (une petite note nous en informe) caméristier secret de cape et d'épée de S.S. Pie XII.

C'est bien ce qu'on pensait : de l'Alexandre Dumus !

De cape et d'épée ?

«Je suis reçu par le Vicomte d'ANDRÉ, le Camérier Secret du Pape, dans son salon tapissé de fleurs de lys d'or sur fond bleu-roi, etc.», incroyable ! Je me suis dit ce jour-là : est-ce ainsi qu'un journaliste doit faire son métier ?... Mais c'est comme ça que nous avons connu Alain DECAUX, qui est ensuite venu nous interviewer, lui aussi, car DECAUX, à l'époque (il a complètement changé de bord par la suite !), était naundorffiste ! C'est lui qui avait lancé l'histoire du professeur LOCARD, qui avait comparé les cheveux de NAUNDORFF et Louis XVII, en constatant une similitude absolue; DECAUX s'était lancé à fond là-dedans, et je lui avait dit : «Tout ça, c'est très joli, mais il faudrait avoir la certitude que les cheveux que vous nous présentez comme étant ceux de Louis XVII sont bien les siens, qu'à aucun moment il n'y ait eu substitution... Comment pouvez-vous le démontrer ? C'est impossible, et de toute façon, on ne bâtit pas la reconnaissance d'un dynaste sur des cheveux coupés en quatre ! C'est troublant, certes, mais insuffisant...»

Y.G. : A l'instar de BOURQUIN, avez-vous eu des ennuis avec le gouvernement d'alors ?

P.A. : Pas vraiment... Notre publication s'appelait à l'origine «L'Etendard»; puis des gaullistes ont lancé un

petit canard avec le même titre ! Comme je me demandais si j'allais faire quelque chose, un ami avocat m'a conseillé d'abandonner toute idée de poursuite légale : juste après la «libération», c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer ! Alors nous avons modifié notre titre, qui est devenu «L'Etendard de la France»; j'étais ravi, car ce titre était meilleur ! D'autre part, suite à un article polémique paru dans «L'Etendard», nous avons été averti que je serais poursuivi, comme directeur de la publication, mais il n'y eut jamais de suite...

Somme toute, nous n'avons pas été trop inquiétés, contrairement à BOURQUIN, car nous avions pris toutes nos précautions, à savoir : ne pas apparaître comme un mouvement subversif ayant pour but de renverser le régime établi... Entendons-nous bien : c'est justement ce que nous voulions, mais nous ne le proclamions pas ouvertement, nous ne prônions pas la violence; notre position était «c'est Dieu qui tranchera», et de la république se fout de Dieu ! Nous n'étions donc pas considérés comme dangereux, nous formions juste un mouvement de pensée...

Y.G. : Pour quelles raisons avez-vous alors cessé vos activités ?

P.A. : Nous avons continué le journal... jusqu'au moment où nous avons

été obligés de tout vendre ! C'est-à-dire jusqu'au tout début des années 50... De toutes façons, ces activités n'étaient pas rentables, et je ne pouvais pas me permettre très longtemps d'«entretenir une danseuse», puisque ça revenait à ça ! Nous avions tout d'abord confié nos publications à un imprimeur, puis à un autre moins exigeant, et enfin à Issoudun, chez l'imprimeur des Volontaires du Sacré-Cœur, avant d'acheter nous-mêmes une offset... Et le jour où nous avons dû tout vendre, meubles, bijoux et machines, le combat cessa... faute, non de combattants, mais de carburant ! Depuis, j'ai cessé absolument toute activité politique, pour me consacrer au cinéma; j'ai eu tout de même, pendant une vingtaine d'années, une petite revue qui s'appelait «Ambiance de Paris», dans laquelle je me défoulais à travers des éditoriaux, en prenant des positions sur la politique du moment; cette chronique était intitulée «Les propos de l'impertinent», donc un peu ironique... Mais ce n'était pas une activité royaliste, juste un commentaire de l'actualité...

Yann GWELTAZ

RECHERCHES ET CONFUSION HISTORIQUES

En présentant des matériaux bruts pour l'histoire du royalisme, nous savons que nous prenons un risque. Dans le précédent numéro du «Lys Rouge» nous présentions une synthèse sur «La Nation française», un courant d'idées qui mérite de figurer dans l'histoire politique de notre pays car il avait un enracinement réel même s'il n'a pas eu de traduction électorale. Aujourd'hui nous présentons deux documents, la reproduction du «Lys de France» et l'entretien avec Pierre d'André, que des lecteurs non avertis pourraient mettre au même niveau que ce que nous avons publié sur la Nation française...

Nous faisons confiance à la finesse de nos amis pour analyser les documents que nous leur présentons. «Le Lys de France», ce journal légitimiste hebdomadaire d'avant la guerre de 14 est certainement plus à prendre comme un mouvement de parasitisme de l'Action française alors en pleine montée, que l'expression d'un courant d'idées autonome. Il exprime cependant bien ce qu'est la déviation intellectuelle «légitimiste» (à une époque où aucun prince espagnol ne pouvait être présenté) quand elle n'est pas le fruit d'un jûrisme obtus. Ce journal prouve que le «légitimisme» constitue une tentation perpétuelle pour les royalistes français, naturellement «plus royalistes que le roi». Si ce n'était la crainte de froisser Pierre d'André dont on vient de lire l'interview ci-dessus, nous dirions que nous trouvons une parenté évidente entre sa démarche à la fin des années 40 et l'action du comte de Sartoux et de Jean de Cazes en 1913. Evidemment P. d'André qui refuse tout naundorffisme ou hispanisme pour l'heure, n'aurait pas cédé à la tentation mirobolante de se trouver un prétendant sur mesures en la personne d'un «descendant du masque de fer», cependant un certain mysticisme, un certain refus de la politique prédisposent à accepter de telles solutions «miraculeuses». Cela concerne plus l'histoire de la religion que l'histoire du royalisme. Toutes choses à ne pas mettre sur le même plan quand on veut faire œuvre d'historien.

P.C.

SUR UN TSAR

CANONISÉ

A partir d'une question d'un lecteur nous avons présenté dans le dernier «Lys Rouge» un dossier sur la canonisation du Tsar Nicolas II, dont la matière nous avait été donnée par Marco Markovic, écrivain que les auditeurs des mercredis de la N.A.R. et les lecteurs de «Cité» connaissent bien. Marco Markovic nous donne ici ses réactions à ce dossier. D'autres développements suivront dans une prochaine livraison si vous le souhaitez.

Dans votre article sur Nicolas II, vous avez tout de suite saisi l'essentiel : l'acharnement «apolitique» des adversaires de la monarchie à contester la canonisation du tsar... pour des raisons politiques. Canoniser le tsar, c'est «faire de la politique», mais s'opposer par principe à la canonisation des tsars, c'est être «apolitique». Car il n'y a pas que Nicolas II qui soit leur cible, ils sont sceptiques et ironiques sur presque tous les autres monarques russes canonisés. Ils imposent à l'Eglise leur discrimination à l'égard des monarques, que le christianisme n'a jamais connue. Tous les saints avaient exercé un métier ou une profession à un moment ou un autre de leur vie. A moins d'être un parasite, tout homme doit remplir une fonction dans la société. Pourquoi la canonisation doit-elle rester interdite justement à ceux qui ont été rois ou empereurs ? Cette attitude ne repose, en fait, que sur la haine de la monarchie et contredit manifestement l'universalisme chrétien.

Mais revenons à ce pauvre tsar martyr. Comme vous avez pu le supposer, je me suis parti-

culièrement intéressé à tout ce qui a trait aux derniers jours de la famille impériale - depuis l'abdication du tsar jusqu'au massacre d'Ekaterinbourg - aussi bien d'après les auteurs «blancs» que d'après les auteurs «rouges». Si je suis encore en vie dans trois ans, je pourrai tenir une conférence chez vous en 1988, à l'occasion du 70ème anniversaire de cet événement.

En attendant nos retrouvailles, je vous livre ici mon impression parfaitement sincère et objective (formulée en août 1978 (in «The American Srbodran», journal de la colonie serbe aux Etats-Unis), la date faisant foi, bien avant la canonisation officielle) : le tsar Nicolas II et tous les membres de sa famille sont morts comme de véritables saints martyrs chrétiens. Je ne dis pas que Nicolas II était né saint. Il était depuis toujours foncièrement bon mais avait connu - contrairement à Louis XVI - des «aventures» avant son mariage : si vous visitez l'U.R.S.S., votre guide s'empressera probablement de vous montrer une charmante villa où habitait jadis une danseuse, maîtresse du dénommé. Mais le tsar

et sa famille se sont, si j'ose dire, sanctifiés au cours de leur exil - depuis Tsarskoe-Sélo jusqu'à Ekaterinbourg. Notez aussi que l'Anglais Gibbs, qui avait accompagné la famille impériale pendant un certain temps, avait été tellement impressionné par leur conduite, qu'il a fini par se faire moine orthodoxe.

Certes, mais nos amis «apolitiques» nous attendent là au tournant pour nous asséner leur argument massue : «Peut-être ont-ils eu un comportement chrétien, toutefois, ils n'ont pas été assassinés en tant que chrétiens mais en tant que membres de la famille régnante». C'est ce qu'on appelle un «argument spécieux». Avec ce raisonnement, on pourrait également nier la sainteté des premiers martyrs chrétiens. Car, contrairement à l'opinion commune, les chrétiens dans l'empire romain n'ont jamais été exécutés et suppliciés pour des raisons religieuses. Les persécutions des chrétiens nous ont fait oublier la tolérance religieuse de l'empire romain. Aucun empereur romain n'a fait exécuter les chrétiens à cause de leur croyance en la divinité du Christ. Si les premiers chrétiens l'avaient voulu, la statue du Christ aurait figuré au Panthéon parmi les dieux païens, aussi respectée et respectable que les statues des autres dieux. Les chrétiens n'auraient pas été persécutés non plus si leur parti-

cularisme s'était limité au refus de faire figurer le Christ au Panthéon. La vraie cause, c'était le refus des chrétiens d'offrir des sacrifices à l'empereur. Ce sacrifice était un dénominateur commun de tous les citoyens romains, leur signe de reconnaissance en quelque sorte. L'un de mes vieux professeurs disait : «C'est comme si nous refusions aujourd'hui d'avoir notre carte d'identité». Je dirais : c'était plus grave que cela. C'est comme si nous refusions de reconnaître la constitution, l'article principal de la constitution. Par ce fait, nous nous mettrions hors la loi. Et notre acte serait un acte de rébellion, un acte politique. Donc, même si le refus des sacrifices de la part des chrétiens avait pour eux un caractère religieux, les Romains ne les tuaient pas pour une raison religieuse mais pour une raison politique.

Pourtant, personne n'a osé dire jusqu'à présent que les martyrs chrétiens n'étaient pas des saints. Alors, pourquoi deux poids et deux mesures ? Pourquoi les membres de la famille impériale russe, qui se préparaient depuis longtemps à mourir pour le Christ, à offrir leur vie au Christ, ne méritent-ils pas d'être considérés comme saints ?

Et puis, il n'y a pas que cela. Il y a aussi des indices témoignant que dans l'esprit même des assassins il ne s'agissait pas uniquement d'un crime politique mais aussi, et peut-être surtout, d'une exécution religieuse, voire rituelle. On a en effet trouvé sur le mur de la chambre de l'assassinat des lettres de l'alphabet hébreux. J'ai trouvé à ce sujet une analyse d'un auteur russe anonyme, prétendant qu'il s'agissait des signes kabbalistiques voulant dire :

«En cet endroit, le tsar a été frappé au cœur pour être puni de son crime». Ou bien : «En cet

endroit, le tsar a été offert en holocauste pour la destruction de l'Etat».

Dans son livre «Avant l'exil», le prince Félix Youssouppoff abouti à une conclusion semblable («Ici le Chef du Peuple et de l'Etat a été abattu. L'ordre est exécuté»), mais n'explique pas par quel cheminement il a pu reconstituer la vraie signification de ces lettres. N'étant pas kabbaliste moi-même, je ne peux pas trancher. Mais la question reste posée.

Une autre inscription sur le mur, en allemand celle-ci, va également dans le sens d'une explication religieuse du crime :

«Belsazar ward in selgiger Nacht / Von seinem Knechten umgebracht».

Ce qui veut dire à peu près : «La nuit même Balthasar fut assassiné par ses valets».

Les vers sont de Henrich Heine, poète romantique allemand d'origine juive. Un historien ne peut pas se permettre d'autres extrapolations. L'enquête doit s'arrêter à ce stade, tant que les Bolcheviks ne se décideront pas à sortir leurs archives secrètes sur cet assassinat. Ils ne le feront vraisemblablement jamais.

Mais toutes ces hypothèses mises à part, c'est la nature même de l'idéologie marxiste qui nous interdit de considérer le drame d'Ekaterinbourg comme un simple crime politique... Les assassins de Nicolas II n'étaient pas des adversaires politiques comme les autres. Les communistes professent un athéisme militant qui a eu jusqu'à présent principalement le christianisme pour cible. Point n'est besoin de la Kabbale pour comprendre quel symbole, à la fois politique et religieux, représentait pour les Bolcheviks «le Tsar de toutes les Russies» et le protecteur de l'Eglise orthodoxe russe, l'«Oint du Seigneur», une sorte de «rex et sa-

cerdos». C'est précisément la rencontre de ces assassins-là et de cette victime-là qui donnait à ce crime son caractère religieux(...)

(...) Encore un mot, sur Louis XVI et Madame Elisabeth. La lenteur de leur procès de canonisation me navre. Surtout parce que je suis intimement convaincu que c'est une question d'opportunisme politique... Mais Jeanne d'Arc n'a-t-elle pas attendu encore plus longtemps ? Et pour les mêmes raisons. Elle ne serait pas encore sainte, s'il n'y avait pas eu, pendant la guerre de 1914, cette formidable lame de fond parmi les «poilus» qui avaient inondé Rome par des milliers et des milliers de leurs lettres. Elle avait été plébiscitée par les martyrs. Les souffrances dans les tranchées leur avaient fait comprendre l'héroïsme de Jeanne.

Marco MARKOVIC

POLITIQUE ET RELIGION

Nous avons placé notre étude sur la canonisation de Nicolas II sous l'entête «Monarchie et Religion». C'était volonté d'élargir la question pour un débat qui aurait touché de plus près nos préoccupations politiques. Et c'est bien dans ce sens que certains de nos lecteurs ont réagi, nous reprochant ou nous approuvant d'avoir mêlé politique et religion.

La religion est le domaine de l'absolu, dans lequel le fanatisme est une qualité, les grandes religions monothéistes vomissent les tièdes.

La politique est le domaine du relatif où les solutions justes et humaines sont les fruits du compromis. En politique, les visionnaires, les prophètes, les idéologues sont des pourvoyeurs de charniers.

Trop souvent la religion, la certitude de détenir l'unique vérité ont empoisonné les questions politiques de leur hystérie. Pourtant il serait complètement utopique de vouloir séparer les deux domaines. D'abord parce que dans la plupart des sociétés le ressort bien visible de la politique est d'origine religieuse. C'est le cas pour les pays d'Islam, comme

pour le Japon, voire pour les pays anglo-saxons. Ensuite parce que dans les pays laïcisés le partage entre les deux domaines s'est fait par le triomphe de doctrines qui ne se définissaient bien souvent que par rapport à la religion, en en reprenant parfois les formes extérieures et souvent en se contentant d'en transposer la doctrine. La politique qui nie la religion s'efforce d'occuper un domaine qui n'est pas le sien (en s'appuyant sur la science, la philosophie, etc.) et devient totalitarisme. C'est pourquoi les politiques ont tout intérêt à se situer par rapport à la religion s'ils ne veulent pas faire le malheur de l'humanité.

De même, les religieux qui ne tiennent pas pour rien la liberté et le bonheur terrestre des hommes doivent se situer par rapport à la politique.

Puissent ces modestes réflexions, rassurer ceux de nos lecteurs que la multiplicité des «sujets religieux» abordés ces derniers temps dans notre journal aurait désorientés.

Paul CHASSARD